



PROCES VERBAL RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 27 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le mercredi 21 juin 2023 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislav POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislav POLSKI, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, M. Jean-Paul GENIEYS, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, M. Alain JUNGUENÉ, Mme Sylvie DANIEL, M. Gilles UGOLINI, M. Laurent PORTELLI, Mme Sophie BOURNOT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, Mme Virginie ESCALIER.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Chantal CARRIÉ représentée par M. Stéphane POULET
Mme Annabel BECCATINI-GESREL représentée par M. Gilles UGOLINI
Mme Fabienne BERMOND représentée par Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Christophe BOSIO représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX
Mme Marion TROYAT représentée par M. Ladislav POLSKI
Mme Audrey BRUNO GIANINNI représentée par M. Jean-Paul GENIEYS
M. Mohamed Abdelaziz TAFER représenté par M. Didier DAVID
M. Guy FERRANDEZ représenté par Mme Virginie ESCALIER

ABSENTES EXCUSÉES (en retard) :

Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD – arrivée à 18h34
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY – arrivée à 18h38

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 31 à l'ouverture de la séance – 33 après l'appel

Nombre de présents : 23 à l'ouverture de la séance – 25 après l'appel

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Education

- 1 - Présentation du projet de procès-verbal de reprise de compétences petite enfance, jeunesse et sports
- 2 - Création du relais petite enfance
- 3 - Création du lieu d'accueil enfant parent (LAEP)
- 4 - Création du Bureau Information Jeunesse (BIJ)
- 5 - Création d'un bassin d'apprentissage à la natation
- 6 - Dénomination de l'école de La Plana en école Louis Broch
- 7 - Adoption du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- crèches Li Calinous
- 8 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes
- 9 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives
- 10 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours
- 11 - Convention de services entre la Ville et la Caisse des Écoles
- 12 - Convention de services entre la Ville et le Sivu la Plana

Aménagement

- 13 - Convention de délégation à la Métropole pour l'organisation d'une procédure tendant à autoriser l'occupation du domaine public de la Ville par les opérateurs de vélos en libre-service sans station d'attache - Article L 1231-17 du Code des Transports
- 14 - Aménagement du site de la Gare - cession au profit de l'EPF PACA d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE n°377 pour 123m2

Finances et Ressources

- 15 - Adoption du règlement financier du prélèvement automatique des régies
- 16 - Décision modificative budgétaire n°1 de la ville pour 2023
- 17 - Répartition de l'actif immobilisé et du passif suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la rediffusion de la Télévision et des nouvelles technologies de la communication des communes de la vallées des Paillons (SITV)
- 18 - Convention générale constitutive de groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de la Trinité, du CCAS, de la caisse des écoles et du SIVU la Plana
- 19 - Régularisation du tableau des emplois permanents

INFORMATION

- Procès-verbal de transfert de la compétence périscolaire et extrascolaire entre la commune de La Trinité et le Sivom Val de Banquière ;
- Arrêté Préfectoral d'autorisation n°17193 du 11/05/2023 relatif à l'exploitation par la société ARIANEO d'une installation d'incinération de déchets et d'un centre de tri situés 33 boulevard de l'Ariane à Nice ;
- Arrêté préfectoral d'autorisation n°17192 du 26 mai 2023 relatif à l'exploitation par la société SOMAT d'une carrière de calcaire lieu-dit la cruelle à la Turbie.

DECISIONS MUNICIPALES

N°04-23 - Demande de subvention Région Sud – Dispositif « Nature ta ville » - Plantations d'arbres boulevard Riba Roussa/boulevard Général de Gaulle

N°05-23 - Appel à projet – Antoine RISSO : Cap sur la transition écologique !

N°06-23 - Demandes de subvention FIPD-REGION SURE ET DEPARTEMENT DES AM Equipement des polices municipales

N°07-23 - Demande de subvention FIPD-REGION SURE ET DEPARTEMENT DES AM Rénovation et extension du dispositif de vidéoprotection

N°08-23 - Demande de subvention Région Sud – Obligations légales de débroussaillage

N°09-23 - Demande de subvention CAF au titre du Fonds de modernisation des EAJE (FME)

N°10-23 - Demande de subvention d'investissement CAF au titre du PIAJE (Plan d'investissement accueil du jeune enfant) pour la création d'un relais petite enfance

N°11-23 - Tarification de la restauration scolaire des enfants niçois scolarisés à La Trinité – Convention avec la Mairie de Nice

N°12-23 - Tarification des activités aquatiques dans le cadre de l'installation d'un bassin d'apprentissage de la natation

N°13-23 - Prêt Crédit Mutuel 800 000€

N°14-23 – Rénovation globale et énergétique escalier A des locaux occupés par la gendarmerie nationale – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION SUD dans le cadre du dispositif « Nos communes d'abord 2023 »

XXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Bien, je remercie tous les Trinitaires qui nous regardent lors de cette séance transmise en direct sur le site de la ville ainsi que les Trinitaires qui sont présents de façon traditionnelle dans la salle du Conseil municipal et qui vont écouter nos débats. Je vais demander sans plus tarder à monsieur le secrétaire de séance de bien vouloir procéder à l'appel et je propose que monsieur BONNAFOUX soit secrétaire de séance en sa qualité de benjamin de l'assemblée. Vous avez la parole monsieur BONNAFOUX.

Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur BONNAFOUX :

Bonsoir. Merci monsieur le Maire.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur BONNAFOUX :

Le quorum est atteint monsieur le Maire, je vous rends la parole.

XXXXXXXXXX

Madame MEYNARD :

Excusez-moi, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Madame MEYNARD.

Madame MEYNARD :

Madame DUPUY n'est pas physiquement présente ?

Monsieur le Maire :

Madame DUPUY va nous rejoindre dans quelques minutes, elle est actuellement en train de participer à une réunion avec les futurs parents d'enfants accueillis dans notre crèche municipale.

Madame MEYNARD :

D'accord parce que comme lors de l'appel, on n'a pas dit qu'elle n'était pas là.

Monsieur le Maire :

Selon l'usage madame MEYNARD, vous qui êtes élue depuis longtemps, vous devez le savoir, nous écrivons au procès-verbal l'heure à laquelle madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY, Première adjointe nous rejoindra. Mais puisque je constate madame, que le quorum est atteint, nous pouvons délibérer sans plus tarder. Je vous remercie de cette vigilance utile. Avant de passer à l'examen des questions soumises à l'ordre du jour.

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 6 AVRIL 2023

Monsieur le Maire :

Je vais d'abord proposer l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

Madame MEYNARD :

Merci. Mesdames, messieurs, bonsoir. Chers Trinitaires. Alors, nous souhaitons vous informer comme vous pouvez le constater du changement de date de notre Conseil municipal. Effectivement d'habitude cela se fait un jeudi soir, nous sommes donc ici présents ce soir puisque donc, le changement de date est lié à un Conseil métropolitain qui doit se réunir jeudi. C'est le motif que l'on a reçu pour le changement de date donc, nous ne pouvons que constater, enfin nous espérons surtout que vous ne faites pas passer au second plan les affaires trinitaires. Et une question encore. Sommes-nous assujettis à l'organisation de la Métropole voilà, au niveau de notre commune ? De plus, nous recevons aujourd'hui enfin des informations municipales, des décisions que nous avons demandées depuis le début donc, de ce mandat. On ne va pas s'en plaindre, on vous remercie puisque donc, c'était des documents, des informations qu'on réclamait depuis longtemps. Par contre, nous observons que beaucoup d'entre elles, datent du mois de mars. Il y a 5 décisions qui ont été prises courant du mois de mars et que vous nous présentez ce soir. Donc, au niveau des délais il y a quand même quelques mois qui sont passés. Donc, on voulait juste savoir parce qu'effectivement le dernier Conseil municipal était début avril, voir si c'étaient les dates qui étaient rapprochées par rapport aux décisions qui ont été prises ou pas, voilà. En ce qui concerne le PV, nous allons nous abstenir.

Monsieur le Maire :

D'accord, si j'ai bien compris votre question madame MEYNARD, vous vous interrogez sur la question des décisions municipales qui, comme vous le savez sans doute, procèdent de l'autorité du Maire que m'a conféré le Conseil municipal par délibération et que donc, je me dois de retranscrire simplement pour information, par transparence au Conseil municipal et c'est donc ce que nous faisons. Concernant la date du Conseil municipal et celle du Conseil métropolitain, alors effectivement, vous m'autoriserez à donner une priorité absolue au Conseil municipal puisque nous aurons jeudi un Conseil métropolitain qui évoquera d'ailleurs un certain nombre de délibérations qui ont trait à notre commune et notamment sur des sujets que nous défendons et qui seront donc abordés en Conseil métropolitain et donc, je souhaitais évidemment que le Conseil municipal se tienne avant le Conseil métropolitain. Comme vous le savez, la Métropole Nice Côte d'Azur est constituée de 51 communes, La Trinité en est la 5ème par sa population hors Nice et donc, elle prend sa part dans toutes les délibérations. Mais évidemment quoi qu'il en soit,

nous donnons toujours priorité à l'assemblée communale qui nous a élus et d'ailleurs, c'est bien du Conseil municipal que procède aussi ensuite, la composition du Conseil métropolitain comme vous le savez. Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal ?

J'annonce que la Première adjointe madame Rosalba NICOLETTI-DUPUY nous rejoint, ce qui doit rassurer madame MEYNARD et donc, je demande à ce que le service des instances prenne note de l'heure à laquelle nous rejoint madame la Conseillère municipale, Première adjointe. Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Merci. Bonsoir. Alors je vais voter bien volontiers pour ce PV parce qu'il grave dans le marbre, monsieur le Maire, vos approximations et vos faussetés sur les deux sujets sur lesquels vous avez cru bon revenir c'est-à-dire le centre de rétention administrative et l'usine de revalorisation des déchets de l'Ariane puisque quelques jours plus tard, les faits m'ont donné raison. Alors après avoir dénigré mon travail, une fois de plus tenté de discréditer mes propos, comme quoi je divulguais des fausses rumeurs, que je donnais de mauvaises informations, les Trinitaires ont la démonstration que j'évoque, non seulement lorsque j'évoque un sujet je le connais, mais qu'en plus je fournis des éléments tangibles et bien réels. Donc, c'est avec grand plaisir que je vote ce PV. Parfois votre arrogance, monsieur le Maire, peut vous rendre aveugle et je vous demanderai s'il vous plaît à l'avenir de modérer vos élocutions et que vous ayez moins de mépris sur le travail fournit et effectué par l'opposition.

Monsieur le Maire :

Et moi, je vous demanderais aussi de modérer vos propos parce que je vois là des termes forts et presque insultants. En tous les cas, je suis satisfait que vous votiez le procès-verbal de cette assemblée c'est d'autant plus évident que, comme vous le savez et contrairement à la municipalité précédente dont vous étiez l'une des adjointes, je m'étais engagé et j'ai mis en application la retranscription en direct et l'enregistrement de nos débats ce qui permet d'offrir aux citoyens une transparence totale et ce qui leur permet d'écouter ce que nous disons ; ce qui nous avait toujours été refusé par la municipalité à laquelle vous participiez, eh bien nous l'avons mis en œuvre sans délai dès le premier conseil municipal. Y a-t-il d'autres observations concernant le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le soumets aux voix. Qui est contre qui s'abstient qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 4

Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD – arrivée à 18h34
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY – arrivée à 18h38

Nombre d'élus en exercice : 33
Nombre de votants : 33
Nombre de présents : 25

CB CB CB CB CB CB CB

Monsieur le Maire :

Avant que nous passions à l'examen des délibérations, je voudrais partager avec vous quelques informations. D'abord vous dire, mais sans doute que certains d'entre vous le savent déjà, qu'un incendie dévastateur a touché la commune de San Procopio, cette petite commune de Calabre avec laquelle La Trinité est jumelée. Heureusement aucune vie humaine n'a été touchée, par contre de nombreuses habitations non occupées ont été détruites. Je me suis entretenu avec de nombreux Trinitaires qui ont des attaches avec San Procopio et puis nous avons eu contact notamment par l'intermédiaire de mon adjointe madame PARINI, avec les élus de San Procopio, nous avons connaissance qu'une bonne partie du village historique de San Procopio est détruit donc, c'est une nouvelle triste et évidemment nous

avons manifesté notre solidarité avec les habitants de San Procopio que nous accueillions il n'y a pas si longtemps lors de notre dernière fête italienne. Il y a encore quelques semaines, ils nous proposaient d'organiser le déplacement d'une délégation de Trinitaires à San Procopio, c'est probablement une festivité que nous aurons évidemment à différer, mais j'ai fait savoir à l'équipe municipale que nous nous tenions à disposition pour organiser toute action de solidarité qui serait nécessaire.

Par ailleurs, je souhaitais vous informer évidemment que monsieur le ministre de l'Intérieur, Gérard DARMANIN m'a fait savoir l'abandon du projet de centre de rétention administrative pour étrangers en situation irrégulière. Projet pour lequel les Trinitaires n'ont pas ménagé leurs efforts en soutien à l'action que nous avons menée dès lors que nous avons eu connaissance factuelle de ce projet, nous avons lancé une pétition. Je le rappelle plus de 2 000 Trinitaires l'ont signée en moins de 5 jours et puis j'ai écrit au ministre de l'Intérieur une lettre qui a été rendue publique, notamment dans la presse nationale par le journal Le Figaro et comme vous le savez, nous avons pu bénéficier d'un soutien unanime ou quasi unanime des grands élus de ce territoire ; je pense notamment à la sénatrice Dominique ESTROSSI-SASSONE, au Député de notre circonscription Philippe PRADAL et au Maire de Nice Président de la Métropole qui, sans délai, nous ont fait savoir leur soutien. Le Maire de Nice a fait savoir qu'il y avait d'autres possibilités à Nice et j'insiste parce que notre territoire s'est vécu longtemps comme celui où d'une certaine manière, relégué ; on mettait ce dont on ne savait pas quoi faire ailleurs. Et là, c'est l'inverse qui s'est passé, le Maire de Nice a dit : « il y a des solutions à Nice », et donc il a défendu avec moi, auprès du ministre de l'Intérieur, le fait qu'il fallait renoncer à ce projet et c'est ce qui s'est passé en moins d'une semaine. Donc, je voulais vraiment que nous prenions acte de cette décision salutaire. Je voulais remercier tous les Trinitaires qui se sont mobilisés pour soutenir l'initiative que j'ai prise et vraiment, je crois que c'était extrêmement important, non pas que nous nous situions dans une perspective de rejet de l'autre ou d'inquiétude démesurée, mais tout simplement parce que nous considérons qu'avec tous les efforts que nous faisons pour qualifier ce territoire, pour l'embellir, pour le sécuriser, pour faire en sorte que des Trinitaires de toutes conditions puissent se loger, valoriser notre patrimoine, vivre dans cette ville agréable qu'est La Trinité à proximité immédiate d'une très grande ville, mais en étant encore une petite ville à la campagne. Tous ces efforts que nous déployons pour construire une salle culturelle, pour embellir nos entrées de ville, pour développer partout des actions pour tous les âges, pour créer un bassin d'apprentissage de la natation par exemple, que tous ces efforts ne soient pas sapés par un élément de disqualification et donc, c'est vraiment une belle victoire que nous avons remportée tous ensemble. Voilà, je souhaitais également vous informer du fait que j'ai modifié le périmètre de certaines délégations des élus du Conseil municipal et parmi les élus importants qui m'entourent, je précise les délégations que nous avons affinées ainsi, madame la Première adjointe, Rosalba NICOLETTI-DUPUY est déléguée à l'éducation, aux écoles, aux crèches, à l'urbanisme et au logement. Madame Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, par ailleurs Conseillère métropolitaine, est déléguée à l'environnement, aux risques naturels, aux espaces verts, aux mobilités, à la réglementation de la voirie, aux relations avec la subdivision métropolitaine et nous représente au sein notamment, des copropriétés. Mais j'ai voulu lui confier cette délégation importante sur les mobilités au moment où nous avançons encore sur ce sujet fondamental et où par exemple, quand on parle du tramway et de son arrivée, elle devient extrêmement concrète et visible et elle saute aux yeux de tous les habitants de ce territoire qui passent notamment au pont Garigliano où ils ont vu cette station-service être déconstruite pour laisser place au tramway qui traversera une première fois le Paillon au pont Garigliano avant de le retraverser au pont Anatole France. Ces sujets de mobilité sont majeurs et Madame la Conseillère métropolitaine et l'adjointe, vous serez utile à mes côtés pour les observer. Monsieur Jean-Paul GENIEYS est en charge toujours des finances et par ailleurs, des marchés publics. Madame Fabienne BERMOND est en charge du personnel et du conseil consultatif de la vie communale et j'en profite pour saluer les membres du conseil consultatif de la vie communale de toutes sensibilités là aussi, qui viennent nous aider à réfléchir aux grands projets de la ville comme nous nous étions engagés justement pour que la réflexion du Conseil municipal, qui est légitime au regard du suffrage universel, soit enrichie par la réflexion de citoyens qui viennent apporter leur pierre à l'édifice. Monsieur BOSIO est délégué aux sentiers communaux, à la chasse et à la louveterie, aux travaux, à la voirie et aux réseaux. Toutes les

autres délégations que j'avais accordées sont inchangées. Voilà pour les points que je souhaitais partager avec vous avant d'examiner les délibérations.



POINT N°1 – Présentation du projet de procès-verbal de reprise de compétences petite enfance, jeunesse et sports

Monsieur le Maire :

Quant à la première délibération elle concerne l'examen, en tout cas la présentation puisque ça n'est pas une délibération, mais simplement un point d'information qui ne donnera pas lieu à un vote, l'examen du projet de procès-verbal de reprise de compétences petite enfance, jeunesse et sport. Alors je précise que le document que vous avez à disposition est un document non encore tout à fait consolidé, mais proche de sa version définitive. Nous l'avons examiné également au comité syndical du Sivom Val de Banquière il y a quelques jours. Au-delà d'un document, il s'agit d'un acte important puisque la commune a souhaité, désormais qu'elle a récupéré la capacité à faire, désormais qu'elle a connu un redressement de ses finances qui est venu saluer ici le Directeur Départemental des Finances Publiques, désormais qu'elle peut faire, elle a décidé de récupérer des compétences qui jusqu'ici étaient exercées en son nom et pour son compte par le Sivom Val de Banquière, mais payé par La Trinité et les Trinitaires, mais que nous n'exercions pas directement et aujourd'hui nous avons décidé d'exercer directement ces compétences. Nous l'avons fait pour le périscolaire. La récupération du périscolaire a été une réussite, toute la communauté éducative en convient et en est satisfaite. Il y a toujours évidemment des marges de progression, mais c'est une réussite et donc, fort de cette expérience, fort aussi du constat de réussite de cette récupération par la commune et évidemment par le Sivom Val de Banquière, nous avons décidé de récupérer les autres compétences qui procèdent d'une chaîne éducative puisque nous récupérons la petite enfance, nous récupérons la jeunesse, nous récupérons les sports et donc, en complément du périscolaire, nous avons là toute la chaîne éducative qui permet d'accompagner les Trinitaires du plus jeune âge jusqu'à l'aube de l'âge adulte pour mener à bien des politiques publiques et être libre de le faire. Comme je l'ai dit au comité syndical du Sivom Val de Banquière, les compétences déléguées ont été bien exercées et aujourd'hui que nous récupérons la capacité à faire, nous allons pouvoir aller plus loin et mettre davantage en synergie avec les intérêts des Trinitaires, ces politiques publiques. Là aussi c'est un débat que nous avons mené pendant la campagne municipale. Nous avons ouvert ce débat-là et aujourd'hui, je suis vraiment satisfait que nous ayons pu mener à bien cette récupération de compétences que nous l'ayons menée à bien, à la fois dans le strict respect des intérêts de chacune des communes du Sivom Val de Banquière, que nous l'ayons menée à bien dans l'intérêt des Trinitaires et que nos services, point par point, ligne budgétaire par ligne budgétaire, situation individuelle d'agent public par situation individuelle d'agent public, eh bien aient pu progressivement régler toutes les situations. Et j'en profite, monsieur le Directeur général des services, pour vous remercier et à travers vous, tous les agents publics communaux et du Sivom Val de Banquière que nous récupérons aujourd'hui, pour ce travail qui a été mené et j'ai évidemment remercié le Président du Sivom Val de Banquière et ses services pour ce travail également, qui est un travail exemplaire que nous avons mené aussi avec le soutien des services de l'État pour que tout cela se fasse dans la plus grande rigueur, dans la plus grande transparence et aujourd'hui au bénéfice des Trinitaires. Et je prendrai seulement un exemple, mais nous y reviendrons tout à l'heure, qui est sans doute l'illustration concrète récente de cette récupération de compétences, ce bassin d'apprentissage de la natation que nous avons installé en préfiguration dans la cour du Palais des Sports qui permet aujourd'hui, de mener à bien des activités aquatiques de tous les âges et où se bousculent, si j'ose dire mais en bonne harmonie, les Trinitaires, eh bien il est le fruit, il est l'un des très nombreux fruits de la possibilité d'agir que nous avons. Aujourd'hui, les écoliers trinitaires, ils font leur cycle de natation dans un bassin d'apprentissage réglementé, sécurisé, sous le contrôle d'éducateurs sportifs spécialisés qui sont aujourd'hui nos agents communaux. Hier ils étaient des agents du Sivom Val de Banquière payés par les Trinitaires, aujourd'hui, ils sont nos agents communaux. Nous y reviendrons tout à l'heure. Alors le procès-verbal qui concerne ce point

d'information, il sera consolidé en récupérant des compétences, eh bien nous redistribuons les choses, les positionnements des agents, les charges, cela se fait dans une neutralité et j'ose dire que la commune y voit un intérêt concret. La commune par cette occasion récupère aussi du patrimoine ce que nous n'allons pas boudier, de la même manière que nous avons récupéré la pleine propriété du local des arcades sur la place de la République où s'exerce encore la compétence de formation professionnelle et qui est un local redevenu propriété communale. Eh bien de la même manière, nous allons récupérer du patrimoine. Les contours de cette récupération de patrimoine sont en train d'être consolidés. Evidemment, tout cela se fera à l'issue des discussions qui se terminent, mais au bénéfice des Trinitaires puisque là aussi dans la perspective de bonne gestion dans laquelle nous sommes, récupérer du patrimoine communal dans le centre de la commune, eh bien c'est un élément de souveraineté communale qui est évidemment précieux. Voilà, je suis évidemment à l'écoute de toute question concernant ce projet. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

Madame MARTELLO :

Bonsoir à tous, bonsoir aux Trinitaires qui nous regardent. Moi je voulais apporter une petite précision. Vous dites qu'avant, les Trinitaires payaient, mais ils payent toujours, ils payent toujours pour le service. Et moi, je voulais quand même vous rappeler une certaine vigilance par rapport à la masse salariale qui devient considérable. Donc, je sais que vous serez prudent, mais je vous dis faites attention quand même.

Monsieur le Maire :

Sur cela, je veux vous rassurer si vous étiez inquiète. Je ne reviendrai pas évidemment sur le passé et sur les errements financiers...

Madame MARTELLO :

Vous y revenez tout le temps sur le passé.

Monsieur le Maire :

Mais n'ayez pas d'inquiétude sur la masse salariale. Comme je l'ai indiqué, tous les agents qui exerçaient des compétences du Sivom pour le compte de La Trinité étaient payés « rubis sur l'ongle » par La Trinité depuis toutes ces années et donc aujourd'hui, nous ne faisons que récupérer, mais aussi nous pouvons mutualiser. On pourra y revenir si vous le souhaitez madame MARTELLO, mais nous ne faisons qu'optimiser. Nous allons récupérer des compétences que nous allons pouvoir au contraire mutualiser et comme vous le savez, nous continuons de désendetter la commune, nous continuons de consolider la position de redressement des finances communales et donc, toute cette logique est une logique gagnant-gagnant, c'est-à-dire que non seulement nous baissions le taux communal de la taxe foncière, non seulement nous avons acté avec les services de l'État le redressement des finances de la Ville et la sortie du réseau d'alerte, non seulement nous menons à bien les projets d'investissement dont la commune a besoin et notamment l'entretien des écoles dont nous avons tant besoin. Quand je vois encore ce qui reste à faire dans les écoles, je vois ce que nous avons fait, mais je vois ce qui reste encore à faire parce que ça n'a pas été fait, quand je vois ce qui reste encore à faire pour la gendarmerie. Peut-être que nous n'aurions pas eu ce problème avec la gendarmerie et avec l'Oli, si la gendarmerie avait été entretenue dignement comme elle devait l'être par la commune ou si en tout cas ces problématiques de maintien de l'ordre public et de logements dignes de la caserne de gendarmerie avaient été traitées par anticipation. Quand je vois tous ces investissements que nous avons à faire et que pourtant, nous arrivons à faire parce qu'aujourd'hui les finances de la commune sont saines, eh bien je me dis que voilà, les services de l'État ont raison de nous accompagner et que nous sommes satisfaits de la façon dont nous avons pu redresser les finances de la Ville. Y a-t-il d'autres observations sur ce point. Il n'y en a pas. Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Pouvez-vous nous dire un petit mot sur l'encours qui va rester à régler jusqu'en 2034, d'un montant de 218 000€ ?

Monsieur le Maire :

Alors évidemment en récupérant les compétences, nous récupérons des recettes, nous récupérons des dépenses, nous récupérons du patrimoine. Tout cela se fait de façon neutre, voire positive si j'ose dire. Peut-être que vous évoquez un encours de dette parce que bien entendu, c'est la dette patrimoniale effectivement puisque vous le savez, la commune a parfois demandé dans le passé au Sivom de s'endetter pour elle. Je ne veux pas là aussi agiter le passé, mais souvenez-vous monsieur RAZAFINDRALAMBO vous n'étiez pas élu à l'époque, peut-être que vous ne l'avez pas en tête et souvenez-vous de ce moment où la situation de la commune était tellement désastreuse, était tellement préoccupante que La Trinité a demandé au Sivom d'acheter le bâtiment de La Poste, d'acheter le bâtiment de la Poste qui lui appartenait pour pouvoir mettre, excusez-moi d'être trivial, du beurre dans les épinards. Souvenez-vous de cela et donc, le Sivom s'est endetté pour la commune et donc, en récupérant des compétences, nous récupérons une partie de la dette. Mais nous récupérons aussi des recettes et tout cela encore une fois, soyez rassurés, se fait au bénéfice des Trinitaires. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je ne soumetts pas au vote puisqu'il s'agit simplement d'un point d'information relatif à cette reprise de compétences qui donc, interviendra légalement au 1^{er} septembre.

Il s'agit de prendre acte de ce débat, aucun vote n'est nécessaire

BOBOBOBOBOBO

DÉLIBÉRATION N°2 - Création du relais petite enfance

Monsieur le Maire :

Donc, nous allons maintenant rentrer dans un détail de ces récupérations de compétences et vous allez voir mes adjoints, les élus de cette équipe présenter ces délibérations sur lesquelles ils ont travaillé discrètement, rigoureusement avec nos services pour préparer l'avenir. Et donc, pour la délibération n°2 il s'agit de la création du relais petite enfance trinitaire et donc, pour la présenter, je vais donner la parole à Madame Sabrina MISSUD-GUILLET qui est déléguée à la petite enfance et qui a travaillé sur ce sujet ardu, mais particulièrement utile et intéressant. Vous avez la parole madame.

Madame MISSUD-GUILLET :

Monsieur le Maire, mes chers collègues bonsoir. Je vais vous présenter deux délibérations dans le cadre de la reprise de nouvelles compétences. La délibération n°2 vise à créer un relais petit enfant. La ville de La Trinité reprend de nouvelles compétences à compter du 1^{er} septembre 2023, dont celle de la petite enfance. Le relais petit enfant, RPE anciennement relais assistant maternel, est un lieu de proximité dédié à l'accueil du jeune enfant. Lieu d'informations, de rencontres, d'échanges il s'adresse à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. Dans le cadre de cette reprise de compétences, la ville de La Trinité souhaite créer avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, un relais petite enfance communal ouvert du lundi au vendredi et animé par des professionnels de la petite enfance. L'offre de services en matière de petite enfance sera développée grâce à cette création. Les animations proposées sont itinérantes et se tiennent in situ, à raison d'une matinée par semaine. Le RPE aura deux missions principales. Au près des assistants maternels de la commune, tous les matins le lieu leur sera ouvert librement et deux à trois animations leur seront proposées chaque semaine. Le RPE participera à leur accompagnement dans l'exercice de leur fonction et assurera la formation continue des assistantes maternelles de la commune. L'animateur du RPE développera des actions d'information et d'accompagnement à la promotion du métier d'assistant maternel pour développer l'offre existante sur la commune. Guichet unique petite enfance, il sera le lieu d'information aux parents et d'accompagnement dans des démarches de recherche d'un mode de garde collectif ou individuel et sera lieu ressources pour les actions d'accompagnement à la parentalité. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci madame MISSUD pour ce travail qui appelle vraiment de beaux horizons. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Donc, je disais tout à l'heure madame la Première adjointe, juste avant que vous nous rejoigniez, que vous étiez avec les parents des futurs enfants accueillis dans notre crèche qui va devenir municipale et donc, c'était probablement un moment chaleureux et enthousiasmant que de se dire que nous allons pouvoir effectivement accueillir ici, mettre en synergie toutes ces actions en lien avec la compétence petite enfance qui devient communale. Bien, s'il n'y a pas d'autres observations, il n'y a pas d'observation tout court, je soumetts ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

Monsieur le Maire :

Bien, je note une abstention sur la création du relais petite enfance, bon.

Madame MEYNARD :

Communal.

Monsieur le Maire :

Communal d'accord, vous êtes contre la commune alors.

Madame MEYNARD :

Pas du tout.

Madame MARTELLO :

On est contre vos décisions.

Monsieur le Maire :

Tout à l'heure vous me demandiez ... d'accord bon, vous êtes contre les choses communales.

Madame MARTELLO :

Pas du tout.

Madame MEYNARD :

Non contre vos décisions.

Monsieur le Maire :

D'accord, ok, d'accord. Ah oui, Il est important peut-être madame ESCALIER, peut-être en votre qualité d'agent, est-ce que je dois noter que vous ne prenez pas part au vote puisque...

Madame ESCALIER :

Le Sivom n'est pas concerné c'est une création d'un service municipal. Je veux voter.

Monsieur le Maire :

Bien, simplement je souhaitais alerter votre vigilance sur le fait que comme vous l'avez déjà évoqué vous-même publiquement, vous êtes un agent du Sivom Val de Banquière. Si vous considérez que vous n'avez pas à ne pas prendre part au vote, nous en prenons acte.

Madame ESCALIER :

Non, non, je vote.

Monsieur le Maire :

Très bien.

030303030303

DÉLIBÉRATION N°3 - Création du lieu d'accueil enfant parent (LAEP)

Monsieur le Maire :

Nous passons à la délibération n°3 qui concerne là aussi la petite enfance madame MISSUD et là, il s'agit de la création du lieu d'accueil enfants parents communal. Vous avez la parole madame MISSUD.

Madame MISSUD-GUILLET :

Donc, nous pouvons passer à la délibération n°3. L'objectif est de créer un lieu d'accueil enfants parents LAEP. Comme je vous l'ai indiqué précédemment, la ville reprend des nouvelles compétences à compter du 1er septembre dont celle de la petite enfance. Les LAEP se donnent pour mission de placer les parents comme premier acteur de l'éducation de leurs enfants afin qu'ils puissent s'exprimer et échanger en toute simplicité et être entendus et soutenus et pouvoir ainsi, valoriser leur rôle et leurs compétences tout en étant accueillis par des professionnels de la petite enfance formés à ce rôle d'accompagnant. Pour les enfants, il représente un lieu de socialisation et d'éveil. Dans le cadre de cette reprise de compétences, la commune souhaite créer à La Trinité avec le soutien de la Caisse d'Allocations Familiales, un lieu d'accueil enfants parents. Cette offre est actuellement itinérante et de périmètre intercommunal. Elle sera développée et consolidée grâce à la reprise de compétences. Le LAEP se tient tous les mercredis en période scolaire de 10h00 à 12h00. Le temps d'intervention du LAEP sera étendu pour être plus facilement accessible par tous les parents souhaitant s'y rendre avec des jours et des horaires adaptés à l'exercice d'une activité professionnelle ; exemple 17h00 - 19h00 samedi, vacances scolaires, etc.. Les lieux de rencontre seront multiples afin de permettre aux parents d'échanger et d'accompagner leurs enfants dans des lieux favorisant le lien en parent-enfant, jardin, médiathèque, Palais des Sports, piscine, relais petite enfance. Voilà, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci Madame MISSUD. Y a-t-il des observations ? Bien pas d'observation donc, c'est que ce point est suffisamment précisément présenté. J'insiste vraiment et vous l'avez dit sur le fait que nous créons là un lieu permanent et communal qui sera vraiment le relais, le lieu de rendez-vous, le lieu de rencontres relatif à la petite enfance et c'est ça qui est important et facilitant pour les familles trinitaires, là où lorsque nous avons annoncé la récupération de compétences, bien entendu et c'est bien normal, il peut y avoir parfois des interrogations des familles qui se disent : « et alors par rapport à avant, comment cela se passe ? », bon eh bien, on voit bien que là nous sommes en capacité de récupérer la possibilité d'avoir un lieu permanent et communal qui sera la porte d'entrée des familles pour la petite enfance. Bien, s'il n'y a pas d'observation, je sou mets ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

080808080808

DÉLIBÉRATION N°4 - Création du Bureau Information Jeunesse (BIJ)

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 concerne la création du Bureau Information Jeunesse municipal et c'est évidemment monsieur BONNAFOUX, délégué à la jeunesse qui va nous la présenter vous avez la parole monsieur l'élu délégué à la jeunesse.

Monsieur BONNAFOUX :

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vient de rappeler ma collègue, la conseillère municipale en charge de la petite enfance, Sabrina MISSUD-GUILLET, la ville de La Trinité reprend de nouvelles compétences à compter du 1er septembre 2023 dont celle de la jeunesse. La ville de La Trinité disposera d'un Bureau d'Information Jeunesse désormais municipal. Ce BIJ offre, au plus près des lieux

de vie des jeunes, un accueil libre, anonyme et de qualité où ils peuvent trouver des informations dans les 9 domaines suivants : organisation des études, métiers, emploi, formation, vie pratique, loisirs, vacances, étranger et sport. La ville de La Trinité dans la volonté de renforcer sa politique publique d'information souhaite créer un nouveau Bureau d'Information Jeunesse communal et offrir aux jeunes un lieu d'écoute et d'information ouvert à tous. Tel est l'objet de cette délibération, merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur BONNAFOUX. Y a-t-il des observations ? Attendez, madame ESCALIER vous avez la parole. Qu'on donne un micro à madame ESCALIER s'il vous plaît.

Madame ESCALIER :

Je voulais juste savoir s'il restait au même endroit ou si vous le transférez ailleurs ?

Monsieur le Maire :

Non alors, ça a été évoqué je crois par Monsieur BONNAFOUX, mais on peut préciser. Alors le Bureau d'Information Jeunesse SIVOM tel qu'il existe actuellement, situé en face de la mairie sur le boulevard général de Gaulle fait partie, ce local, du patrimoine que nous récupérons qui va nous appartenir. J'évoquais tout à l'heure ce patrimoine que nous récupérons. Nous allons probablement optimiser ce local pour en faire un local où seront accueillies des permanences de services publics. Vous savez que comme nous avons réinstallé la possibilité de faire ses cartes d'identité et ses passeports à la mairie, de la même manière nous avons réinstallé des permanences de services publics, sécurité sociale, impôts, CARSAT et donc, cela s'appelle la Maison France Services ; c'est un dispositif que nous avons là aussi obtenu de l'État. Et donc, nous prévoyons d'installer la Maison France Services là où se trouve actuellement le Bureau d'Information Jeunesse et le Bureau d'Information Jeunesse aura vocation probablement à intégrer la médiathèque pour pouvoir mettre en synergie là aussi, la capacité d'accompagner des jeunes sur de l'émancipation, de l'acquisition de compétences et évidemment, je l'évoquais tout à l'heure avec Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, il y a aussi les permanences de mission locale à destination du public jeune que nous allons évidemment continuer de mettre en synergie avec le Bureau d'Information Jeunesse.

Madame ESCALIER :

Juste une petite précision.

Monsieur le Maire :

Oui.

Madame ESCALIER :

Le fait de transférer le Bureau d'Information Jeunesse dans la médiathèque, faites juste attention, vous avez des financements concernant l'installation du BIJ et le mettre dans la médiathèque cela devient un PIJ et plus un BIJ parce que ce n'est pas un local uniquement dédié au Bureau Information Jeunesse. Donc, c'était juste...

Monsieur le Maire :

N'ayez pas d'inquiétude, nos services travaillent activement sur ces sujets-là. Nous aurons évidemment un Bureau d'Information Jeunesse. Nous travaillons activement avec tous les financeurs, je n'ai pas besoin de revenir sur les appuis que nous recevons tous azimuts en termes de subventions et donc, évidemment par ces récupérations nous utilisons aussi tous les leviers pour pouvoir valoriser utilement toutes ces politiques publiques et obtenir les soutiens et notamment financiers dont nous aurons besoin. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets ce rapport aux voix donc, concernant la création du Bureau d'Information Jeunesse municipal. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

XXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°5 - Création d'un bassin d'apprentissage à la natation

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne la création du bassin d'apprentissage de la natation que j'évoquais tout à l'heure et évidemment puisqu'il s'agit de sport et donc de la compétence sport que nous récupérons, je donne la parole à Monsieur l'Adjoint au sport, en saluant d'ailleurs les anciens adjoints au sport qui sont dans cette salle et qui ont exercé leurs compétences au moment où elles n'étaient pas exercées directement par la commune, mais qui ont chacun à leur place travaillé. Je donne la parole à mon adjoint au sport. Vous avez la parole monsieur BRUNETTI.

Monsieur BRUNETTI :

Merci monsieur le Maire. Je vais donc vous présenter toujours dans le cadre de la reprise des nouvelles compétences de la Ville de La Trinité, une illustration concrète de la création d'un bassin d'apprentissage de la natation. La Ville de La Trinité s'est engagée dans la création d'un bassin apprentissage de natation en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports et la Fédération Française de Natation, visant à promouvoir l'acquisition et l'installation d'un bassin apprentissage saisonnier par les collectivités locales. Il faut savoir que la natation est non seulement un sport populaire, mais aussi une compétence vitale qui peut sauver des vies. Pour rappel, les noyades étant la première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Il y a lieu de lutter contre ces accidents en favorisant l'apprentissage de la natation, dès le plus jeune âge. C'est pourquoi nous croyons qu'il est essentiel de fournir à nos résidents, un endroit sûr et adapté pour apprendre à nager. Ce bassin d'apprentissage à la natation sera conçu pour répondre aux besoins des débutants de tous âges, des enfants aux adultes. Il sera équipé d'installations modernes et des dispositifs de sécurité appropriés pour assurer une expérience optimale et sécurisée pour tous les utilisateurs. Bien sûr comme l'a dit monsieur le Maire tout à l'heure, toutes ces activités sportives proposées seront encadrées par des agents communaux qualifiés, expérimentés ayant les diplômes requis pour offrir des cours de natation adaptés à chaque niveau d'aptitude. De ce fait, la Ville de La Trinité souhaite développer des actions aquatiques dans le cadre des actions « savoir nager » pour les plus jeunes et « sport santé pour tous ». Les enfants des écoles primaires et du collège bénéficieront du bassin d'apprentissage natation dans le cadre scolaire et extrascolaire. Des actions de promotion du sport, du sport santé et d'apprentissage natation se tiendront dans ce bassin. C'est une occasion unique de favoriser la santé, la sécurité et le bien-être de nos résidents tout en renforçant notre communauté. Merci de votre attention, tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint pour ce travail. J'en profite aussi pour saluer le travail que vous avez mené pour consolider le statut de « ville active et sportive » à La Trinité, qui avait été acquis précédemment et que nous venons ainsi consolider et qui vient en renfort du Label Terre de Jeux que vous avez obtenu pour la commune et puisque l'année prochaine sera une année olympique, évidemment nous aurons à cœur de mettre là aussi en synergie la récupération de la compétence sport et la valorisation de l'année olympique ; nous y travaillons déjà aussi avec toutes les associations, le tissu riche d'associations sportives, notamment rassemblées dans la Trinité Sports omnisports qui sont l'une des richesses de la commune. Y a-t-il des observations sur ce bassin d'apprentissage ? Monsieur FORT vous avez la parole.

Monsieur FORT :

Oui, merci monsieur le Maire. Effectivement, l'apprentissage de la natation est une nécessité. Néanmoins, notre groupe aurait préféré que l'apprentissage de la natation pour les enfants se fasse en piscine, comme cela était toujours le cas. Il y a deux piscines proches alentours. Cette proposition permettrait l'apprentissage et le perfectionnement de la natation toute l'année. Elle permettrait certainement, également de faire des économies, également d'éviter des nuisances sonores dont commencent à se plaindre les riverains et c'est sans parler de l'impact écologique mais enfin, pour nos plantes et tout ce qui se passe dans les bacs et les pots de fleurs. Enfin, l'annonce de l'inauguration de

pas ce bassin éphémère avant le terme même de ce Conseil, en dit long sur la considération que vous avez monsieur le Maire pour la représentation municipale.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors sur le fond, je ne vais pas revenir. L'éducateur sportif que je suis prend le pas donc, je partage le fond. Par contre sur la forme, pourquoi ne pas avoir présenté cette délibération lors du Conseil d'avril puisque le projet était déjà certainement dans les tuyaux. Vous nous proposez une délibération alors que le bassin est en fonction depuis un mois. Une autre observation, à la lecture de la délibération et la note de synthèse, on pourrait penser que le bassin pourrait devenir pérenne puisque vous y écrivez que les écoles et le collège pourront en bénéficier durant la période scolaire et extrascolaire. Donc, est-ce que c'est prévu que le bassin devienne pérenne parce que pour le coup, on est au-delà des trois mois selon le code de l'urbanisme. Une piscine démontable doit se démonter au bout de trois mois, sinon c'est une construction et si on dépasse le cadre des trois mois, on va à l'encontre du contenu de la délibération. Et enfin, je voulais savoir s'il était possible d'obtenir une copie de l'accord écrit du Président du Conseil départemental concernant l'installation de cette piscine. Oui voilà, juste savoir s'il était possible d'avoir une copie de l'écrit, voilà. Je vous remercie et puis bon, on passe une délibération alors que c'est en fonction depuis un mois donc, je ne prendrai pas part au vote.

Monsieur le Maire :

Alors concernant ce bassin d'apprentissage de la natation, dont je vois, voilà, des élus d'opposition chercher des réticences que je n'entends pas chez les Trinitaires puisque dès lors que nous avons annoncé sa création, l'accueil du Palais des Sports croulait sous les demandes de tous âges, de parents d'enfants en bas âge, de seniors, de jeunes, de responsables d'établissement scolaire pour savoir quand est-ce que cela commence. Et donc, j'entends ce que vous dites quand vous dites : « oh là là, mais pourquoi vous l'avez fait aussi vite, etc. ». Il se trouve que nous récupérons la compétence sport au 1^{er} septembre donc, nous avons discuté avec le Président du Sivom et on s'est dit voilà, puisque l'activité aquatique se fait l'été par définition, est-ce qu'on ne devrait pas réfléchir à un dispositif qui préfigure la récupération sportive plutôt que de le reporter alors même que la récupération de compétences intervient au 1^{er} septembre. C'est la raison pour laquelle nous avons mené ce travail en commun, ce qui permettait là aussi de récupérer des créneaux supplémentaires pour les Trinitaires là où, et je vous réponds monsieur FORT vous dites : « il y a des piscines à proximité ». Oui, bien sûr il y a la piscine à proximité mais il n'y en a pas à La Trinité et je ne crois pas que vous défendiez...

Monsieur FORT :

Il y en a une à 500 mètres.

Monsieur le Maire :

... à 500 mètres bon.

Madame MEYNARD :

Non mais attendez...

Monsieur le Maire :

Vous semblez défendre l'idée que tous les Trinitaires, les écoliers Trinitaires doivent dépendre de l'Ariane pour aller à la piscine.

Madame MEYNARD :

Non mais attendez, ils y sont toujours allés. Il n'y a jamais eu de soucis, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Bien. Donc, je vous ai entendu pourtant parfois, parler de l'Ariane en des termes moins valorisants.

Madame MEYNARD :

Non, mais alors !

Monsieur le Maire :

Alors en tous les cas, moi je considère que même s'il y a la piscine de l'Ariane à côté, les Trinitaires, les enfants trinitaires ont droit...

Madame MARTELLO :

Il y a l'Ariane et il y a Saint-André aussi.

Monsieur le Maire :

... ont droit d'aller pendant la période estivale profiter des activités aquatiques à La Trinité, d'y aller à pied pour un certain nombre d'entre eux, je parle des scolaires et d'y aller de façon facile. C'est d'ailleurs ce que pense les très, très, très nombreux, ça a l'air de vous déplaire parce que de voir autant de hargne contre un bassin d'apprentissage de la natation qui crée autant d'enthousiasme chez les Trinitaires. Cela montre à quel point vous êtes en phase, excusez-moi d'être ironique, avec les Trinitaires.

Monsieur FORT :

Monsieur le Maire, une piscine est un équipement collectif.

Monsieur le Maire :

Donc effectivement, il a fallu que nous travaillions rapidement, que nous obtenions, madame ESCALIER là aussi je vous rassure. Pensez-vous que nous aurions mis en place cela sans tous les accords formels. Je vous le confirme publiquement, nous sommes enregistrés vous voyez, c'est pour cela que j'ai voulu qu'on enregistre nos débats parce que tout ce que je dis, moi, ici, contrairement à ce qui était le cas dans le passé dans la précédente municipalité, eh bien je peux le dire ensuite au coin de la rue parce que c'est la même chose et que les citoyens peuvent le vérifier sur le site de la ville. Donc, je vous le dis, nous avons obtenu non seulement l'accord du Président du Conseil départemental, tiens, vous m'offrez là l'occasion de remercier plus que chaleureusement le Président du Conseil départemental et de le faire publiquement, comme je l'ai déjà fait, comme je l'ai déjà fait individuellement. Mais le Président du Conseil départemental, vous le savez peut-être, a soumis au vote du Conseil départemental une subvention d'un million d'euros, un million d'euros pour notre magnifique projet de salle culturelle et de de festivités. Je le remercie chaleureusement au nom des Trinitaires. Un million d'euros et donc, évidemment de la même manière qu'il soutient nos projets culturels, il soutient nos projets sportifs. Donc, nous avons obtenu l'accord du Président du Conseil départemental, nous avons obtenu l'accord de l'Agence Régionale de Santé, nous avons obtenu l'accord évidemment de la préfecture parce que nous avons mis en œuvre un procédé exemplaire en termes, y compris d'écologie Monsieur FORT, puisque évidemment, il n'y a pas de dessin à faire quand on met en œuvre un bassin d'apprentissage qui permet à autant de Trinitaires de profiter des activités aquatiques, eh bien il y a quelque chose déjà d'optimisé. En terme d'environnement et en cette période de sécheresse compliquée, nous sommes tous soumis à des restrictions. Les Trinitaires, chacun dans leur jardin, dans leur piscine pour ceux qui ont la chance d'en avoir, la commune qui n'arrose plus évidemment les pelouses, alors c'est moins joli, moi je le regrette parce que j'aime bien quand les espaces verts sont soignés. Mais au rond-point des Amis de la Liberté, on n'arrose plus la pelouse même si la réglementation d'alerte permet d'arroser entre 20h et 8h. Je le redis pour les Trinitaires qui ont le droit d'arroser leur jardin, leurs arbres entre 20h et 8h. Pourquoi est-ce que le procédé de la piscine, enfin de ce bassin d'apprentissage, est exemplaire parce que nous réutilisons l'eau pour arroser nos espaces-verts ; c'est-à-dire que comme c'est la règle en termes d'hygiène, de santé publique, j'évoquais l'accord que nous avons eu l'Agence Régionale de Santé, eh bien il nous faut régulièrement enlever une partie de l'eau. Cette eau, nous la décantons pour qu'elle soit débarrassée du chlore et ensuite, notre service communal des espaces-verts l'utilise pour l'arrosage de

ce qui a lieu d'être arrosé. Donc, il y a là un dispositif qui est validé par toutes les autorités publiques parce qu'elle relève de l'intérêt général. C'est important je crois, toujours de remettre les choses avec leur sens. Moi, quand je reçois la notification du Président du Conseil départemental qui me dit : « Monsieur le Maire, votre projet de salle culturelle va recevoir une subvention d'un million d'euros », non seulement je suis content pour les finances communales, mais en plus je me dis voilà, le Conseil départemental a compris l'intérêt de ce projet qui n'est pas un caprice des Trinitaires, qui n'est pas une marotte, qui est un enjeu d'intérêt général de la même manière que quand la Métropole finance les projets que nous souhaitons porter pour la commune, de la même manière que la Région finance et Pierre Paul LEONELLI qui représentait le Président du Conseil régional lors de la cérémonie de la fête patronale a fait des annonces extrêmement importantes, de montants extrêmement importants que la région va voter pour nos projets. Eh bien, quand je reçois cela je me dis, voilà des collectivités publiques quelles que soient les sensibilités de leurs exécutifs qui ont compris ce que ça veut dire l'intérêt général pour les Trinitaires et je crois que c'est cela la République. Souvent on parle de mots, de République et on a l'impression que c'est un grand mot vidé de sens. La République c'est aussi cela l'action publique au service de l'intérêt général et pour ce qui nous concerne au service des Trinitaires. Et donc, oui pour ce projet nous avons reçu des soutiens et ce projet a été financé à 80% par l'État, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Là aussi, pour montrer à quel point il est utile et en partenariat avec la Fédération Française de Natation. Pour ce qui concerne votre question, madame ESCALIER, sur la pérennité. Et non, il n'est pas pérenne, il est provisoire, il est limité à la période d'été. Alors oui, il bénéficie aux scolaires parce que les scolaires ont fait leur cycle de natation pendant la belle saison, comme ils le faisaient à l'époque où il fallait aller à Saint-André. Là, ils sont allés à La Trinité, à la belle saison. Et puis dans le cadre évidemment de nos activités périscolaires et extrascolaires, nous allons pouvoir aussi en bénéficier, de la même manière que les parents ont pu amener leurs enfants en bas âge au jardin aquatique, de la même manière que des Trinitaires de tous âges peuvent faire de l'Aqua-fitness, de la même manière que les seniors peuvent faire des activités seniors aquatiques. Vous voyez, donc évidemment qu'il est provisoire pour la belle saison, mais sachez que nous avons à cœur que cette opportunité qui est offerte, qui nous est offerte et qui est offerte aux Trinitaires de pouvoir profiter d'activités aquatiques et d'enjeux de santé publique. L'adjoint le disait très bien, parce qu'en fait apprendre à nager à des gens mais ça sauve des vies. Première cause de décès par accident de la vie courante : les noyades. On sauve des vies à chaque fois qu'on apprend à un enfant à bien nager et c'est ce que font aujourd'hui nos éducateurs sportifs qui deviennent communaux au 1^{er} septembre, qui sont exemplaires. Ils apprennent à nager à La Trinité, aux enfants trinitaires. Madame ESCALIER, parlez dans le micro s'il vous plaît parce que comme ça c'est bien enregistré.

Madame ESCALIER :

Alors donc, comme nous sommes enregistrés donc, vous venez de nous dire que vous aviez les accords donc, ça ne vous posera pas de problème, s'il vous plaît, de me fournir une copie de cet accord. Et concernant donc, les trois mois donc, vous nous confirmez aussi que le 5 septembre la piscine sera démontée ? Ou on va dire « allez, on va se laisser une marge de manœuvre, une semaine supplémentaire » ? Parce que sinon vous sortez du cadre.

Monsieur le Maire :

Pendant la belle saison.

Madame ESCALIER :

Et oui, mais alors du coup, on est sur une construction parce que vous êtes au-delà des trois mois donc...

Monsieur le Maire :

Madame ESCALIER

Madame ESCALIER :

Ne revenez pas sur le fond, le fond je le partage je suis d'accord avec vous sur l'apprentissage, des noyades, de tout ça pas de souci, je le partage. Néanmoins voilà, il y a un code de l'urbanisme.

Monsieur le Maire :

D'accord, j'entends madame ESCALIER, j'entends que vous partagez le fond et que vous soutenez notre bassin d'apprentissage. Je vous entends être particulièrement pointilleuse sur des aspects réglementaires. Je ne me souviens pas de vous avoir entendu être aussi pointilleuse quand vous siégiez comme adjointe, au moment où des actes municipaux de la précédente municipalité étaient pris, qui ont donné lieu à des condamnations. Je ne me souviens pas de vous avoir entendu être aussi pointilleuse. Vous l'êtes aujourd'hui pour des activités qui pourtant relèvent de l'intérêt général. Rassurez-vous madame ESCALIER, nous fermerons le bassin d'apprentissage en temps et en heure. Vous serez bien contente quand on le fermera c'est ça que vous voulez dire ?

Madame ESCALIER :

C'est pour éviter à la commune, des soucis.

Monsieur le Maire :

Bon d'accord. Donc, je crois que vraiment on a des occasions en Conseil municipal de pouvoir être ensemble sur des projets d'intérêt général. Moi je n'imaginai pas que pour la création d'un bassin d'apprentissage de la natation, on est, aller quoi, un quart d'heure d'interrogations pointilleuses monsieur l'Adjoint, de réticences, de petites vérifications. Je ne m'attendais pas à ça. Bon, je le constate en tous les cas maintenant, je le soumets au vote. Qui est contre la création d'un bassin d'apprentissage de la natation à La Trinité ? Qui s'abstient ?

Monsieur FORT :

J'ai deux questions si vous permettez monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Ah si vous avez encore, alors, attendez, monsieur FORT a une question complémentaire. Vous avez la parole monsieur FORT. Deux questions.

Monsieur FORT :

Je vous remercie. La première question est tout à fait banale. C'est, quel est le coût global pour la commune de ce projet, première chose. La deuxième chose c'est où sera stocké et comment sera stocké ce bassin, cet équipement, une fois qu'il sera démonté et quel coût d'achat, pardon.

Monsieur le Maire :

Alors, je regarde les chiffres précis et je vous réponds en vous disant que ça coûte 60 000€ en investissement, avec 80% de subvention d'État et tout cela je le rappelle, figure évidemment dans notre budget d'investissement puisque évidemment la programmation des investissements est pluriannuelle et contrairement au passé, nous ne nous autorisons aucune dépense qui ne soit d'ores-et-déjà financée. Aucune dépense qui ne soit d'ores-et-déjà financée. Voilà donc, c'est évidemment 60 000€ pour la commune bien entendu. Voilà, est-ce que j'ai répondu à votre question ?

Madame MARTELLO :

Sur le stockage.

Monsieur le Maire :

Sur le stockage. Je n'ai pas en tête le stockage, il sera stocké sous le chapiteau dans les espaces de stockage dont nous disposons sous le chapiteau qui, là aussi n'était pas suffisamment entretenu quand je suis arrivé. Quand je suis arrivé en responsabilité, j'ai voulu visiter l'ensemble des locaux municipaux et j'ai trouvé dans les locaux que je viens de citer malheureusement, un entretien qui probablement n'avait pas été assez supervisé par l'exécutif et nous avons dû malheureusement...

Madame MARTELLO :

Et pourquoi vous me regardez ? Vous parlez toujours du passé, vous n'en avez pas marre ?

Monsieur le Maire :

Nous avons dû malheureusement effectivement, prendre acte de cela. Donc là, ce sera stocké, ce sera stocké évidemment avec la plus grande rigueur. Vous voyez, je n'avais pas en tête où ça le serait, mais je fais une grande confiance à nos services parce que je leur ai donné une feuille de route et la feuille de route c'est de ne gaspiller aucun euro d'argent public pour ne jamais plus, jamais plus que La Trinité se retrouve dans la situation financière où je l'ai trouvée. Bien, qui est contre le bassin d'apprentissage ?

Monsieur BRUNETTI :

Monsieur le Maire, je voudrais juste rajouter un petit truc avant que l'on passe au vote si ça vous dérange pas. Je voudrais dire une chose importante, c'est que l'acquisition du bassin sera pleinement à La Trinité à partir du mois de septembre, il faut le savoir et sans surcoût d'accord, et ça c'est important à savoir. Et pour revenir à ce que vous avez dit, monsieur FORT, il y a quand même quelque chose qui me sidère, parce que moi je n'ai pas du tout les mêmes retours que les Trinitaires. Alors oui, ils se sont plaints un peu du bruit des enfants, mais cela n'a pas duré longtemps parce que ce sont des enfants et ils sont d'accord. Quant au bruit des pompes, sous le couvert de monsieur le Maire, il y a eu deux, trois petites plaintes, mais elles ont été vite réglées puisque avec l'accord de l'ARS on a l'autorisation d'arrêter les pompes 10 heures je crois, c'est ça, la nuit. Donc, cela fait que cela ne gêne plus du tout les voisins, le voisinage par rapport au bruit.

Monsieur le Maire :

Exactement.

Monsieur BRUNETTI :

Et autre chose, une dernière chose. Par rapport aux équipements extérieurs, moi je trouve que les Trinitaires, à ce que j'ai entendu, ben ils sont contents. L'acquisition d'avoir un équipement trinitaire, ils sont heureux de se l'acquérir, il est à eux. Ils n'ont plus les problèmes de transport. Cela évite aussi, vous savez quand on va à Saint-André, quand on va à l'Ariane, bon l'Ariane c'est moins loin c'est vrai, mais même à Saint-André, eh bien il y a des problèmes, il faut se garer, il faut circuler. Là c'est à côté, comme l'a dit monsieur le Maire, ils viennent à pied et ils sont tous très heureux. C'est bizarre, moi j'ai pas du tout entendu et nous on regarde un avenir.

Monsieur le Maire :

Je crois que effectivement Monsieur l'Adjoint, vous avez raison de dire qu'il y a parfois une dissonance entre ce que nous entendons de l'enthousiasme des Trinitaires et puis ces remarques, mais peu importe. En tous les cas, ce bassin d'apprentissage fonctionne, il fonctionne bien. Vous avez raison monsieur l'adjoint de rassurer sur les petites nuisances sonores qui existaient au départ, enfin les nuisances sonores qui existaient, liées à la pompe et qui sont d'ores-et-déjà réglées. J'entendais aussi, je ne sais pas si j'ai répondu suffisamment précisément là-dessus, mais sur les sujets d'autorisation d'urbanisme, sachez évidemment que l'implantation a fait l'objet d'une déclaration préalable et donc, évidemment à respecter strictement toutes les règles urbanistiques auxquelles nous nous astreignons. Qui est contre la création du bassin d'apprentissage qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 4

Madame Virginie ESCALIER et Monsieur Guy FERRANDEZ ne prennent pas part au vote

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°6 - Dénomination de l'école de La Plana en école Louis Broch

Monsieur le Maire :

La délibération n°6 et je tiens à prendre juste quelques instants pour remercier les trois élus qui viennent de présenter des délibérations concrètes parce que finalement nous rentrons, une fois ce mi-mandat dépassé, nous avons eu une première phase du mandat où il a fallu redresser, consolider, nettoyer en tous aspects, voilà, consolider la situation de la commune. Aujourd'hui que les projets sont lancés, aujourd'hui que nous avons récupéré la capacité à faire, eh bien nous faisons et donc Madame MISSUD sur la petite enfance, monsieur BONNAFOUX sur la jeunesse, monsieur BRUNETTI sur le sport, je vous remercie de ce travail préparatoire que vous avez fait, comme d'ailleurs chacun de vos collègues en fonction des délégations que je leur ai confiées chacun sur leur domaine, que vous avez fait d'une façon discrète, rigoureuse, je le disais tout à l'heure et qui aujourd'hui porte ses fruits et devient visible et concret. La délibération n°6 concerne l'école de la Plana. Je l'avais annoncé lors de la disparition de Louis BROCH, ancien Maire de La Trinité, je souhaite que nous puissions donner à un endroit de la commune le nom de chacun des maires disparus de la commune. Dès lors que nous aurons je l'espère, adopté cette délibération et donné le nom de Louis BROCH à l'école de La Plana qu'il a voulu et qu'il a construite. Il restera un maire décédé à qui il faudra confier en partage et en transmission un lieu, il s'agit d'Albert SCLAVO. Je suis en lien régulier avec sa famille et nous réfléchissons ensemble à ce lieu pour qu'il soit digne de son action et de la volonté de sa famille parce que sinon tous les maires qui se sont succédés dans la commune de La Trinité depuis sa création et depuis le rattachement du Comté de Nice à la France, et bien ont un lieu qui porte leurs noms et quand vous vous promenez dans les rues de la commune en vous disant : « ah bah tiens, la rue TOESCA, telle ou telle rue », eh bien sachez que nombreuses sont celles qui portent le nom d'un ancien maire, parfois du XIXème siècle. Je me suis amusé à regarder cela récemment et c'est aussi une exigence de transmission, voilà. Donc, pour Louis BROCH, homme d'éducation, homme de culture qui a voulu la construction de cette école. Nous avons là aussi, en lien avec sa famille, je n'attenterai pas à au respect de la pudeur de sa famille en disant que le Directeur actuel de l'école de La Plana n'est autre que le beau-fils de Louis BROCH. Il va partir à la retraite dans quelques jours et donc, il y a là aussi une forme de transmission, de passage de flambeau. C'est un directeur que toutes les générations de jeunes écoliers de La Plana ont eu et beaucoup estimé et donc, nous organiserons une cérémonie dès lors que cette délibération sera adoptée le 4 juillet et j'invite tous les conseillers municipaux bien entendu, mais tous les Trinitaires qui souhaitent se joindre à nous, à participer à cette cérémonie de dénomination de l'école La Plana en école Louis BROCH parce que au-delà de toutes les sensibilités, au-delà des opinions, au-delà des divergences eh bien, c'est l'esprit républicain que d'honorer les serviteurs de la commune et c'est ce que nous ferons en donnant le nom de Louis BROCH à l'école de La Plana. J'espère que cette délibération provoquera l'unanimité, comme a provoqué l'unanimité l'hommage que nous avons rendu à Louis BROCH au moment de sa disparition et où se sont succédés dans mon bureau, au bout de mon téléphone, par des messages écrits, des hommages de Trinitaires de toutes sensibilités. Certains l'avaient combattu quand il était maire, farouchement. Certains étaient de ses amis. Mais tous rendaient hommage aux serviteurs de la commune comme nous le ferons aussi je l'espère pour Albert SCALVO. Y a-t-il des observations ? Monsieur RAZAFINDRALAMBO.

Monsieur RAZAFINDRALAMBO :

Merci, bonsoir à tous. Alors au risque de vous décevoir nous ne serons pas dans l'unanimité. Nous n'osons croire une fois de plus qu'il s'agit d'un effet de communication pour satisfaire vos alliés. Une fois de plus pour rebondir sur les propos précédents de mes collègues, les Trinitaires et les institutionnels sont informés et invités avant que les membres du Conseil municipal aient pu délibérer. Nous sommes étonnés de cette démarche sans concertation, mais bon. N'aurait-il pas été envisageable de proposer à cette assemblée, une série de noms et de la soumettre au vote. Nous aurons pu évoquer évidemment, le cas de Monsieur BROCH, mais aussi madame Marie CHAIX, première française Conseillère municipale, adjointe au Maire en 1925, 20 ans avant le droit des femmes, membre du Parti communiste français. Monsieur Louis ARAGON poète français, membre du parti communiste français aussi, dont le nom irait aussi très bien avec cette école et dont les textes ont inspiré des chanteurs comme Jean FERRAT et plus

près de nous, Léo FERRE et pourquoi pas aussi puisque nous avons honoré sa mémoire ici, il y a peu de temps, Madame Maryse BECCATINI, Trinitaire connue et reconnue et résistante. Nous voterons contre et je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Alors, je vous remercie de ces suggestions et le sujet de réfléchir à des dénominations qui renvoient à notre histoire, vous avez cité des personnalités et notamment certaines non Trinitaires. Vous savez, vous évoquiez le Parti communiste, je le disais tout à l'heure, on ne doit pas à mon avis monsieur RAZAFINDRALAMBO politiser ces sujets-là vraiment, je crois qu'on ne doit pas faire ça. Il me semble qu'il y a quelque chose de l'ordre de la décence de l'humanité, de la fraternité, du respect qui commande à ce que lorsque un homme public qui a servi la commune décède, il y ait une forme d'unanimité. Vous entendez voter contre, vraiment ça me, je n'ose pas dire que ça me choque, mais si ça me choque. Vous savez lorsque nous avons rendu hommage à Louis BROCH, je vois les visages qui étaient là. Des élus qu'il avait combattus et qui venaient s'incliner devant sa mémoire et vous, là aujourd'hui, vous vous croyez autorisé ne pas respecter cela. Cela me choque et je ne crois pas qu'on doive, qu'on doive regarder l'opinion politique d'une femme ou d'un homme lorsque l'on est au-delà de la période de l'exercice de ses responsabilités. Donc, vous voudriez que je donne le nom de Louis ARAGON à l'école de La Plana. Il me semble que c'est plus logique de lui donner le nom d'un maire qui l'a construite, de la même manière que quand nous donnerons le nom d'Albert SCLAVO à un lieu, ce sera un lieu qui aura du sens. Mais si vous souhaitez que nous réfléchissions ensemble et je me tourne vers Sophie BOURNOT, déléguée à l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre Conseil municipal et qui a une longue liste effectivement de femmes dont nous pourrions donner le nom à des lieux trinitaires vous avez raison, mais s'il vous plaît respectez la mémoire des serviteurs publics. Y a-t-il d'autres observations ? Madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Je voterai pour cette délibération et vous avez anticipé mes propos parce que j'allais effectivement vous demander de réparer cette injustice concernant Albert SCLAVO et si vous le souhaitez, il y a des suggestions, j'ai des suggestions de sites à vous proposer voilà, dont le pont par exemple de la Fuon Santa puisque voilà, il a ...

Monsieur le Maire :

Alors, je souris parce que vous vous rejoignez l'une des propositions que j'ai faite à sa famille, mais là aussi vous m'autoriserez à donner priorité à sa famille pour que nous réfléchissions ensemble à cela. Effectivement, le pont de la Fuon Santa qui est aussi un lieu qui fait écho à la voie Romaine, qui ensuite se prolonge. Voie Romaine qui comme vous le savez reliait l'Italie à la France à l'époque de l'antiquité. Elle passe par là, bon c'est une piste. Mais en tout cas, je vous remercie madame, pour ce respect de la mémoire d'un homme et évidemment nous reviendrons je l'espère, prochainement sur un lieu pour le seul maire décédé qui pour l'instant n'a pas encore de nom, mais voilà, les échanges avec sa famille sont très fréquents. Qui est contre cette dénomination ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 0

~~~~~

**DÉLIBÉRATION N°7 - Adoption du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) – crèches Li Calinous**

**Monsieur le Maire :**

Il s'agit dans la délibération n°7, que nous présentera madame la Première adjointe, du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants et donc, les crèches Li Calinous puisqu'à

la crèche qui va devenir municipale, il y a deux sections. Vous avez la parole madame la Première adjointe.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Merci monsieur le Maire. Donc, toujours dans le cadre de cette reprise de compétences, nous sommes tenus de refaire le règlement intérieur et toutes les annexes qui vont avec, pour pouvoir évidemment le présenter à la CAF et au Département pour avoir toutes les autorisations qui en découlent. Ce règlement intérieur d'une trentaine de pages, je ne vais pas vous en faire lecture, je vais simplement vous préciser quelques petites modifications puisque c'est un document qui est très formel et très encadré. Donc, il y a quelques petites modifications, la première sur la procédure d'inscription. La procédure d'inscription se fera via le relais petite enfance avec une procédure simplifiée avec évidemment un accueil de la famille au moment où elle sera inscrite, mais il n'y aura pas toutes ces relances trimestrielles où les parents devaient fournir des documents ou renouveler l'inscription etc.. Le seul moment où sera demandé la confirmation de l'inscription ce sera quelques semaines avant la commission d'attribution de places. Effectivement, mais comme cela a été fait avant, nous demanderons aux parents et comme ça l'a été marqué dans le règlement intérieur, d'être scrupuleusement vigilant sur les dates de retour de ces coupons. Ensuite évidemment sur les deux structures, il y avait deux règlements intérieurs. Donc, une harmonisation des règlements intérieurs donc, le même règlement pour les deux structures. Une petite modification sur les dates de fermeture de la crèche que nous souhaitons mettre en adéquation avec les dates de fermeture du centre aéré puisque les parents se retrouvaient du coup au mois d'août avec des difficultés en début de mois avec la crèche qui était fermée et en fin de mois avec le centre aéré qui était fermé. Donc une modification, mais qui n'interviendra pas avant août de l'année prochaine. Une dernière petite modification, en cas de retard des parents. C'est une petite modification, mais qui a son sens, en cas de retard des parents au moment où ils vont chercher leurs enfants, il y avait une minute de retard et au-delà la demi-heure était décomptée automatiquement. Nous avons porté ce délai à 5 minutes, voilà. Ce n'est pas énorme, mais c'est une petite tolérance supplémentaire après voilà, l'idéal c'est d'être à l'heure. Voilà, après s'il y a des questions, je me tiens à votre disposition. Tel est l'objet de la délibération.

**Monsieur le Maire :**

Madame ESCALIER.

**Madame ESCALIER :**

Non, juste une observation sur la continuité de direction. Il me semble que l'organisation proposée en tout cas ce qui apparaît dans le règlement que j'ai lu, je pense que l'équipe de direction, vu qu'en plus vous la renforcez, peut assurer la continuité de direction plutôt que de la déléguer à des auxiliaires de puériculture dont, les missions sont le confort, l'hygiène et la santé de l'enfant. C'est-à-dire qu'on va quand même avoir un bâtiment de près de 70 places et confier la direction d'un tel bâtiment à des auxiliaires de puériculture, voilà je pense qu'en termes de continuité de direction il va y avoir si j'ai bien compris, 1 directrice, 5 EJE, 3 infirmières donc voilà, je pense que...

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Des adjointes.

**Madame ESCALIER :**

Oui, oui mais ce sont des adjointes on est d'accord.

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Oui, oui bien sûr.

**Madame ESCALIER :**

Mais en fait dans votre règlement il apparaît que ça peut être dans le cas exceptionnel attention, confié à des auxiliaires. Je pense que comme vous renforcez considérablement l'effectif de la crèche, il faudrait

que les agents de catégorie A s'organisent pour assurer elles-mêmes la continuité de direction, c'est quand même important et c'était l'observation que je souhaitais vous faire sur le règlement.

**Monsieur le Maire :**

Merci pour ces remarques techniques. Est-ce que la Première adjointe a quelque chose à ajouter au niveau technique ?

**Madame NICOLETTI-DUPUY :**

Non.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie aussi de prendre acte de l'augmentation de l'effectif, de l'augmentation des places en crèche. Nous avons voulu en préfiguration de la récupération de compétences, créer des places dans ce service public de l'accueil de la petite enfance. Nous avons créé 12 places en deux ans et donc, ces 12 places ce sont 12 places là aussi qui changent le quotidien des familles. Alors, il manque encore des places et nous nous attèlerons à en créer de façon supplémentaire. Peut-être d'ailleurs, comme je l'avais indiqué, en réfléchissant à un lieu intergénérationnel dans la villa Tagnati tout en conservant évidemment le jardin et l'aspect de la Villa tel qu'il est aujourd'hui. Mais pour donner du sens à ce site, 12 places de crèches supplémentaires, ce sont 12 familles d'actifs qui trouvent un moyen d'accueillir leur petit enfant et effectivement plus de familles parce que parfois ça n'est pas à temps complet et là aussi, je vous remercie madame la Première adjointe pour le travail que vous faites avec Sabrina MISSUD, pour être à l'écoute de toutes les situations et faire en sorte que le maximum de familles trinitaires aient une solution d'accueil dans la transparence, dans la justice, dans le respect de critères que petit à petit nous nous astreignons à développer, mais voilà c'est vraiment, ce sont des politiques publiques qui adoucissent la vie quotidienne de nos concitoyens et je crois que c'est vraiment notre responsabilité que de les mener. Y a-t-il des observations d'autres non s'il n'y en a pas, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**Madame ESCALIER :**

Je m'abstiens, pardon je n'ai pas eu le temps.

**Monsieur le Maire :**

Vous vous abstenez.

**Madame ESCALIER :**

Oui.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 31**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

CCCCCCCC

## **DÉLIBÉRATION N°8 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités de la Maison des Jeunes**

**Monsieur le Maire :**

Délibération n°8, concerne l'adoption du règlement de fonctionnement et la tarification des activités de la Maison des Jeunes et donc, cela concerne la délégation de Monsieur BONNAFOUX vous avez la parole.

**Monsieur BONNAFOUX :**

Merci Monsieur le Maire. Toujours dans le cadre des reprises de compétences, je vous propose d'adopter le règlement de fonctionnement et de tarification des activités de la Maison des Jeunes. La commune doit donc adopter un règlement de fonctionnement conforme aux attendus de la Caisse d'Allocations

Familiales dans le cadre des politiques publiques de la tranche famille, pour encadrer ces activités et en définir les tarifs qui seront impliqués pour la facturation de ces prestations. Le règlement de fonctionnement a pour but de préciser les modalités d'organisation, d'inscription et de facturation des activités proposées par la commune au sein de la Maison des Jeunes. Les principales modifications apportées au fonctionnement existant sont les suivantes: la mise en conformité du règlement de fonctionnement; la simplification des procédures d'inscription de facturation et de paiement; l'ouverture de la Maison des Jeunes toutes les semaines, le mercredi, le vendredi soir et le samedi en période scolaire alors qu'elle n'était ouverte qu'une semaine sur deux auparavant; la modification des horaires d'ouverture du vendredi soir avec une amplitude horaire plus importante en ouvrant la maison des jeunes plus tôt; la création d'une nouvelle offre le mercredi après-midi pour les jeunes de 11-12 ans, par la mise en place des mercredis éducatifs permettant aux familles souhaitant un mode de garde après le collège; pas de modification de tarif en dehors des journées de tarification simple qui incluent le nouveau dispositif des mercredis éducatifs pour harmoniser avec le tarif « plan mercredi » du Service Enfance; la création d'une nouvelle charte du « vivre ensemble » pour le bon fonctionnement de la Maison des Jeunes. Mes chers collègues tel est l'objet de cette délibération.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur BONNAFOUX. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Bon, c'est là aussi quelque chose d'extrêmement concret. Cette récupération de la politique jeunesse, une politique jeunesse jusqu'à présent déléguée au Sivom val de banquière qui l'exerçait, qui l'exerçait pour le compte de plusieurs communes et là évidemment, nous allons pouvoir recentrer notre réflexion et notre action sur les spécificités qu'on aura identifiées, de la volonté et des préoccupations de la jeunesse trinitaire. Il y a là une opportunité extrêmement intéressante et concrète et je vous remercie. Bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°9 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives

Monsieur le Maire :

La délibération n°9 concerne le règlement de fonctionnement et la tarification des activités physiques et sportives. Vous avez la parole monsieur l'adjoint au sport.

Monsieur BRUNETTI :

Merci monsieur le Maire. La délibération n°9, comme vous venez de la dire donc, consiste à adopter le règlement de fonctionnement et de la tarification des activités physiques et sportives. Dans le cadre de la reprise donc, de compétences, la commune doit adopter un règlement de fonctionnement pour encadrer ces activités et en définir les tarifs qui seront appliqués pour la facturation de ces prestations. Le règlement de fonctionnement a pour but de préciser les modalités d'organisation, d'inscription et de facturation des activités physiques et sportives pour les différents publics: enfants, adultes, seniors, familles et gérés à compter du 1er septembre 2023 par la commune de La Trinité. Dans un souhait de continuité des modèles de fonctionnement et de tarification existants, aucune modification en dehors de celle portant sur la gestion des activités par la commune n'a été apportée au règlement de fonctionnement et à la tarification préexistante à la reprise. Merci de votre attention. Tel l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, je soumetts donc, ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**DÉLIBÉRATION N°10 - Adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours*****Monsieur le Maire :***

Il s'agit à présent de l'adoption du règlement de fonctionnement et de la tarification des séjours. Je vous donne la parole madame la Première adjointe.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire . Donc, dans la compétence jeunesse on y trouve l'offre séjours. Elle fait donc, comme toutes les délibérations qui précèdent part intégrante de la reprise de compétences qui se passera d'ici septembre 2023. Pas de modification quant à la tarification. Il y a là aussi une simplification des démarches avec une mise en place d'une procédure simplifiée d'inscription qui pourra se faire via le portail famille dès septembre avec les inscriptions centralisées au guichet famille ou au Palais des Sports. Une petite modification concernant ce que j'appellerai « l'appellation séjour », puisqu'en fait, au lieu de faire des séjours par tranche d'âges ce sera des séjours par niveau scolaire, ce qui permettra du coup en fonction des enfants qu'ils puissent quand même partir avec leur camarades de classe puisque du coup en fonction des tranches d'âge on se retrouvait avec des enfants qui ne pouvaient pas forcément partir avec leurs camarades. Donc, des niveaux primaires, collège, lycée. Au niveau des types de séjours ce sera les mêmes, il y aura les séjours classiques, les séjours ski, les mini-séjours. Au niveau du nombre d'enfants par contre effectivement puisque ces jours ne seront plus intercommunaux, nous ne serons plus dans l'obligation de devoir entre guillemets, partager les places, de devoir les réserver à l'avance et des fois de se retrouver en difficulté parce qu'on pouvait avoir plus de demandes que ce que l'on pouvait avoir prévu, même si on a réussi à chaque fois à faire en sorte que toutes les demandes soient satisfaites. Ceci étant du coup, au lieu d'une quinzaine de places pour les plus jeunes, on pourra faire partir une quarantaine d'enfants sur les séjours classiques et sur les séjours collèges-lycée au lieu d'environ 5,6 places réservées par tranche d'âge, on pourra faire partir une quinzaine de collégiens et une quinzaine de lycéens. Voilà, je pense que ce sont les seuls petits points qui sont les plus intéressants pour l'assemblée et pour les Trinitaires.

Monsieur le Maire :

Merci madame la Première adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Juste sur la tarification pour les extérieurs. En fait, une famille trinitaire qui relève d'+30.es régimes MSA ou Monégasque va payer le même tarif qu'une famille qui bénéficiera d'une dérogation pour participer au séjour. Je trouve que ce n'est pas très juste. Les Trinitaires via la fiscalité, en tout cas ce sont les montants qui sont annoncés sur l'annexe, l'article 7.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

C'est le même tableau.

Madame ESCALIER :

C'est le même tableau.

Monsieur le Maire :

Pour cela et pour éviter de compliquer les choses et pour cette transition en douceur, on a repris les tarifs du Sivom.

Madame ESCALIER :

Oui peut-être, mais c'était l'occasion là, voilà tant qu'à reprendre la compétence et faire quelques modifications. Je ne trouve pas normal que des Trinitaires qui relèvent encore une fois ou du régime MSA ou monégasque payent le même tarif qu'une famille qui vient de l'extérieur à qui vous donneriez une dérogation. Ne serait-ce, peut-être que symbolique 5 euros de plus, quelque chose comme ça, mais voilà.

Monsieur le Maire :

C'est une proposition constructive qu'on va analyser. On verra s'il y a des éléments qui nous permettent de le faire. Je propose à nos services qu'on examine cette possibilité. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

03030303030303

DÉLIBÉRATION N°11 - Convention de services entre la Ville et la Caisse des Écoles

Monsieur le Maire :

La délibération suivante concerne la convention de services entre la Ville et la Caisse des Écoles. Vous avez la parole madame l'adjointe à l'éducation.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Une convention qui va nous permettre de clarifier en fait, tous les services qui seront mis à disposition de la Caisse des Écoles qui est subventionnée par la commune évidemment. Du coup, la convention a été jointe aux pièces dont vous avez été destinataire. Les différents services qui travailleront pour la Caisse des Écoles : la Direction générale, celle de l'éducation, des finances, des ressources, évidemment tout ce qui peut être plus technique comme la communication, l'informatique, les véhicules, tout est détaillé. C'est surtout l'occasion en fait, de faire un petit point sur les projets qui sont portés par la Caisse des écoles, les projets politiques de l'exécutif de cette municipalité et donc, en rappel la Caisse des Écoles porte principalement trois projets qui seront renouvelés l'an prochain évidemment. Il s'agit tout d'abord du CLAS. Le CLAS qui permet une aide à des enfants et également à des familles qui pourraient connaître des difficultés pendant la scolarité de tout ordre. Le CLAS a été mis en place il y a maintenant, enfin c'est la deuxième année qu'il est mis en place, la première année il touchait une vingtaine d'enfants, cette année une soixantaine. Les résultats sont probants. Les membres de l'éducation nationale sont vraiment contents des retours qui peuvent être faits avec des enseignants qui se sont mobilisés sur les différentes écoles pour que toutes les écoles puissent bénéficier du CLAS puisque en fait, la première année c'était une phase qui était un petit peu de test avec uniquement les écoles de Victor ASSO et de Lepeltier et qui a donc, été élargie à toutes les écoles. Autre projet porté par la Caisse des Écoles, le projet d'orchestre à l'école qui connaît un franc succès aussi à l'école Lepeltier, qui va l'année prochaine connaître une nouvelle classe orchestre à l'école avec une augmentation également du choix dans les instruments de musique. Je ne rentre pas trop dans le détail, mais c'est effectivement important de souligner en fait, au-delà de cette convention, tous les projets qui sont portés par la Caisse des Écoles. Le dernier projet aussi le plus récent ; le Trinifape qui a connu un engouement certain, exceptionnel, porté par l'école pilote de Victor ASSO avec des interventions d'artistes. Toutes les écoles ont pu bénéficier soit d'un soutien donc, d'artistes pour ce qui est de l'école pilote, soit d'un soutien financier pour pouvoir produire des œuvres et produire cette magnifique exposition que vous avez peut-être vu dans les rues, à la médiathèque et à l'école de musique et des arts, voilà. Le dernier projet qui est porté actuellement et qui donc verra, enfin qui a déjà été voté, mais qui en tout cas sera mis en œuvre dès septembre, c'est le chèque activité pour les jeunes qui donc sera porté également par la Caisse des Écoles, voilà.

Monsieur le Maire :

Rappeler les modalités du chèque activité.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Les modalités du chaque activité jeunesse donc, la tranche d'âge je dirais 0-18 ans, mais bon on va peut-être pas voilà, pour donc 20€ d'aide pour toutes les inscriptions qui pourraient être faites sur des activités sportives, culturelles, etc. et qui peut être amenée à 30€ lorsqu'il s'agit d'une activité menée par une association ou un club trinitaire, voilà.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup pour ces rappels. C'est vrai qu'il y a tellement de choses que cela nécessite d'être précisé et valorisé, je vous remercie aussi et j'en profite pour remercier nos services de l'éducation et leur directrice, Madame CHARONDIERE, pour la mise en œuvre de toutes ces actions que nous souhaitons développer pour donner du sens à la priorité à l'éducation que nous avons donné. Nous avons identifié la question de l'éducation comme notre responsabilité principale, alors bien entendu l'éducation c'est d'abord l'éducation nationale. La commune, elle, a la responsabilité d'assurer l'intendance, si j'ose dire et nous avons doublé chaque année le montant d'investissement dans les écoles. Je l'évoquais tout à l'heure pour le porter actuellement à 400 000€ par an et puis au-delà de cet exercice nécessaire que nous avons à tenir, eh bien il y a ces politiques volontaristes, c'est ce que vous disiez et que nous pouvons mener aussi avec la récupération de la compétence périscolaire et vraiment j'insiste particulièrement sur ces sujets de l'appui à la réussite éducative des enfants, à la fois au travers du CLAS pour les enfants les plus en difficulté, mais aussi sur l'aide aux devoirs dans le cadre du périscolaire que nous avons voulu renforcer et nous avons réussi à faire en sorte que les enseignants de nos écoles trinitaires jouent le jeu et participent à cette aide aux devoirs. Si bien que là où les enseignants sont mobilisés, dans les écoles où ils sont mobilisés, eh bien les élèves peuvent bénéficier de l'aide aux devoirs par les enseignants de l'école. C'est extrêmement précieux parce que la priorité absolue c'est cette réussite éducative pour que chacun des Trinitaires, je le disais tout à l'heure à la cérémonie au collège de la Bourgade, pour les élèves méritants il n'y a rien de plus fort dans notre République, rien de plus concret que de célébrer le mérite c'est-à-dire le travail, l'effort, la capacité à s'élever, à trouver sa place et c'est avec ces politiques publiques que nous aidons à notre modeste mesure à favoriser cela ; c'est aussi le sens de la classe orchestre, c'est aussi le sens du festival Trinifape, c'est-à-dire du festival d'arts plastiques des écoles, voilà. Eveiller les enfants à la connaissance et la culture, c'est ce que nous avons de plus important à mener. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

OOOOOOOO

DÉLIBÉRATION N°12 - Convention de services entre la Ville et le Sivu la Plana

Monsieur le Maire :

La délibération n°12 concerne la convention de services entre la Ville et le Sivu La Plana. Le Sivu La Plana vous savez c'est ce syndicat intercommunal à vocation unique qui est la structure qui permet de gérer notre coopération avec la commune de Cantaron pour l'école de La Plana, désormais école la Plana Louis BROCH, qui accueille des enfants de La Trinité et de Cantaron et donc, c'est de Sivu que nous parlons. Madame l'adjointe à l'éducation, vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Alors effectivement, c'est un petit peu le même principe. Une convention qui éclaircit l'intervention des services de la Ville sur le Sivu La Plana. Par contre avec effectivement une refacturation et ensuite comme c'est détaillé sur l'article 4, un partage au niveau de la commune de Cantaron qui gère effectivement avec nous le Sivu La Plana voilà. Donc, la refacturation de différents services comme c'est mentionné : ressources humaines, finances, etc. Ce n'est pas quelque chose de très nouveau du coup, c'est le même principe sauf qu'il y a une refacturation sur cette délibération, voilà.

Madame ESCALIER :

Cantaran va signer aussi ?

Monsieur le Maire :

Y a-t-il d'autres observations ?

Madame ESCALIER :

Cantaran va signer ? La réciprocité va avoir lieu ?

Madame NICOLETTI-DUPUY :

La réciprocité a déjà lieu.

Monsieur le Maire :

Elle a déjà lieu.

Madame ESCALIER :

D'accord.

Monsieur le Maire :

Vous savez que nous défendons « rubis sur l'ongle », les intérêts de la commune. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°13 - Convention de délégation à la Métropole pour l'organisation d'une procédure tendant à autoriser l'occupation du domaine public de la Ville par les opérateurs de vélos en libre-service sans station d'attache – Article L 1231-17 du Code des Transports

Monsieur le Maire :

La délibération n°13 que je rapporterai, concerne la délégation de la commune à la Métropole Nice Côte d'Azur pour l'organisation d'une procédure tendant à autoriser l'occupation du domaine public de la Ville par les opérateurs de vélos en libre-service sans station d'attache. Alors quelques éléments d'éclairage parce que je pressens des interventions peut-être d'opposition qui dès lors que le mot de Métropole Nice Côte d'Azur est prononcé allume des réflexes parfois un peu pavloviens voilà et parfois hélas rationnels. De quoi s'agit-il ? Tout simplement de pouvoir déployer à La Trinité, là où il était réservé à d'autres communes, le dispositif des vélos en libre-service . Alors on ne veut pas que ce soit la pagaille, c'est-à-dire que c'est en libre-service, mais malgré le nom du dispositif ils seront déposés et récupérés sur des lieux que nous allons identifier. Evidemment ça rentre en cohérence avec la piste cyclable que nous sommes en train de déployer. J'en profite là aussi pour dire que la piste cyclable comme je le disais lors du lancement des travaux n'est pas une fin en soi, nous ne sommes pas les obsédés du vélo, même si c'est bon pour la santé, c'est bon pour l'environnement. Mais nous sommes conscients du fait qu'aujourd'hui le nombre de Trinitaires qui prennent le vélo pour se déplacer n'est pas immense, il progresse ceci dit selon les éléments dont je dispose et aussi il va progresser si j'en crois le nombre de Trinitaires qui m'arrête dans la rue pour me dire : « super, je vais enfin pouvoir prendre mon vélo, etc. ». Mais évidemment, cela n'est pas pour nous une lubie, loin de là. On me reproche souvent madame l'adjointe à l'environnement de ne pas être assez écolo donc, nous avons en tête que les mobilités, elles se complètent. Nous sommes l'équipe municipale qui a porté, défendu et qui se félicite d'avoir obtenu cet arbitrage de l'exécutif métropolitain pour la construction du tramway, je l'évoquais tout à l'heure, il arrive, il est vraiment, voilà, la procédure est largement lancée et devenue aujourd'hui concrète. Donc, le tramway, mais aussi le train. J'étais en préfecture il y a quelques semaines dans un comité de réflexion sur l'amélioration des déplacements dans la vallée du Paillon parce que chacun sait qu'en attendant le

tram, ben voilà, aujourd'hui encore nous étions dans des embouteillages importants parce que dès lors qu'il y a un moindre grain de sable qui vient pénaliser la circulation, eh bien nous avons l'impression d'être asphyxié et donc, on essaye de réfléchir à tout un tas de dispositifs. Je disais le tram, je disais le train, il y a évidemment les bus. Nous avons créé des lignes de bus et notamment une. Oui, monsieur l'adjoint au sport s'est levé, il est debout que ça n'inquiète personne, il a un peu mal au dos, je m'autorise à le dire et donc, ça l'oblige à se lever pour ne pas que ça apparaisse comme incongru. Mais faites ce que vous avez à faire monsieur l'adjoint. Et donc, et oui parce que ce sont les jeunes qui ont mal au dos le plus souvent, c'est voilà. Je disais donc le tram, le train, les bus. J'évoquais les lignes de bus que nous avons créées notamment cette ligne 81. J'en fais la promotion régulièrement. La ligne 81, c'est cette ligne qui relie La Trinité au lycée de Drap à la porte du lycée de Drap, que nous avons créée avec le Maire de Drap grâce à la métropole Nice Côte d'Azur au moment de l'entrée de Drap dans la métropole. Aujourd'hui, il y a cette ligne qui permet au lycéen de pouvoir et bénéficier du train et bénéficier du bus avec d'ailleurs un titre de transport qui est unifié désormais, qui permet voilà d'avoir un abonnement, où vous utilisez selon vos horaires, selon vos opportunités ou le train ou le bus. Le tram, le train, le bus, l'automobile bien entendu. On aura toujours besoin de nos voitures évidemment parce qu'il y a un certain nombre de déplacements qu'on devra toujours faire en voiture et donc, il ne faut pas être dans une lubie obsessionnelle anti voiture. On aura besoin des voitures. Voitures à essence aujourd'hui, voitures électriques demain, là aussi on vient d'implanter des bornes de recharge rapide d'excellence. Donc, le tram, le train, le bus, la voiture et le vélo qui vient comme une cerise sur le gâteau. Le pied, on me dit, bien sûr là aussi sur le déplacement piéton il y a des marges de manœuvre. Je vois certains Trinitaires qui sont dans la salle pour nous écouter que je croisais hier dans la rue au moment où nous étions avec le Directeur général des services en train de regarder où est-ce qu'on doit mettre des cheminements piétonniers parce qu'on a, y compris dans le centre, des rues larges où il y a la place pour mettre et des places de stationnement, les consolider, les sécuriser et un cheminement piéton et la voie voilà, c'est tout cela aussi que nous nous attelons à faire avec la Métropole Nice Côte d'Azur. Ca n'est pas un gros mot, c'est un magnifique outil parce que la compétence voirie tient, c'est la métropole donc, c'est grâce à elle que nous créons des trottoirs, des cheminements piétonniers, des infrastructures, de l'embellissement, des lignes de transport, que nous sécurisons face aux risques majeurs, un million d'euros qui nous a été accordé pour enlever le remblai sur Anatole France et diminuer le risque d'inondabilité voilà. Et donc là, on va à ce jour, ça apparaît peut-être simplement comme une cerise sur le gâteau, mais dites-vous que lorsque nous aurons la piste cyclable entièrement sécurisée qui reliera La Trinité et Nice ou ceux qui ont envie d'utiliser le vélo pour travailler l'utiliseront, ceux qui ont envie simplement d'aller en famille le dimanche faire un peu d'exercice, tiens c'est bon pour le dos monsieur l'adjoint au sport le vélo et de rejoindre la Promenade des Anglais, eh bien ils pourront le faire de façon entièrement sécurisée et ils auront en plus des vélos en partage et au moment où nous livrerons comme on dit, la piste cyclable, eh bien nous aurons aussi ces vélos en partage. Voilà de quoi on parle et je crois que ça participe d'une valorisation de la commune, ça participe aussi de cette idée que tout ce qui est bien ailleurs, eh bien nous on veut l'avoir à La Trinité. C'est aussi simple que cela. On s'est tellement vécu comme « n'ayant pas » dans l'histoire de cette commune, qu'aujourd'hui on est vraiment dans cette volonté de pouvoir disposer de tout ce qui existe et qui est bien ailleurs. Seulement le mieux pas le mauvais. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Je vais voter pour cette délibération. Par contre, effectivement concernant les utilisateurs donc, vous allez matérialiser, en gros je fais simple, un coup de peinture au sol pour que les gens puissent venir déposer les vélos en libre-accès. Par contre, il y en a certains qui seront moins respectueux donc, ma question c'est, voilà, qui va réglementer le potentiel stationnement anarchique qui risque, voilà on le sait on voit bien avec les trottinettes électriques voilà, donc, qui va régler potentiellement ce dépôt anarchique ?

Monsieur le Maire :

Pour être concret qui va réglementer ? C'est moi, en notre nom à tous parce que comme vous le savez la République confère au maire des pouvoirs de police.

Madame ESCALIER :

Oui d'accord.

Monsieur le Maire :

Et donc, je prendrai les arrêtés nécessaires pour cette stricte réglementation et je crois que vous ne me contredirez pas si je vous dis que la police municipale dont nous disposons depuis longtemps et que j'ai voulu renforcer, dont j'ai voulu élargir les horaires de présence et je les salue comme presque à chaque Conseil municipal et je les remercie de nous protéger en lien avec la gendarmerie nationale et grâce à cette police municipale, nous pouvons faire ici tout ce que nous voulons, si j'ose dire, de façon sécurisée. Quand je vois récemment encore lors de la fête patronale, des Trinitaires de tous âges, de toutes générations, de tous milieux pouvoir célébrer dans un bal la fête patronale en toute sécurité, en parfait contrôle, sans aucun débordement dans un territoire comme le nôtre où tout le monde nous disait : « mais vous n'y pensez pas ! Vous n'allez pas organiser des bals sur la place de la République ! Vous aurez des hordes ». Non il n'y a pas de horde, il y a des Trinitaires, il y a des familles, il y a des femmes, des hommes, des enfants qui se retrouvent, qui mangent une pizza à une table, qui boivent un café à une terrasse, qui dansent, qui jouent, voilà et donc, j'insiste parce que vous me dites qui va réglementer, c'est nous. C'est parce que nous réglementons, c'est parce que nous sécurisons, c'est parce que nous protégeons que nous pouvons faire donc, vraiment n'ayez pas d'inquiétude sur cela. Il y avait une autre question madame ESCALIER ?

Madame ESCALIER :

Ben non, je voulais m'assurer. Proposez leur aussi l'option amphibien parce qu'on risque d'en retrouver dans le Paillon et puis j'espère qu'une fois qu'on aura les stations de vous voir vous aussi à vélo, monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Volontiers, volontiers. Alors Monsieur GENIEYS je ne dévoile rien du secret médical, mais il a une pathologie qui n'invite pas au vélo pour l'instant, voilà. Donc, acceptez une certaine différenciation entre les souffrances très ponctuelles de mes adjoints. Qui est contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Madame MEYNARD, vous n'avez pas voté, vous êtes sur la même longueur d'onde que vos collègues ? D'accord. Vous êtes contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté.

Vote du Conseil : Pour : 27 Contre : 4 Abstention : 0

Messieurs POULET et BONNAFOUX intéressés à l'affaire ne prennent pas part au vote

OBBOBBOBBOB

DÉLIBÉRATION N°14 - Aménagement du site de la Gare – cession au profit de l'EPF PACA d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AE n°377 pour 123m2

Monsieur le Maire :

Délibération n°14. La délibération n°14 concerne ce fameux site d'aménagement à la Gare, là aussi qui fait l'objet d'une longue réflexion. Par le passé, un projet démesuré avait été initié, nous l'avons ramené à quelque chose de plus réaliste qui globalement correspond à la hauteur nécessaire. Vous savez, on prévoit une construction d'un immeuble harmonieux avec au rez-de-chaussée probablement des commerces en pied d'immeubles, avec un élargissement de l'aspect paysager. Il y a un endroit.. oui, oui, je vois des élus concernant la délibération n°13 j'ai noté que deux élus ne prenaient pas part au vote, Monsieur POULET et monsieur BONNAFOUX. Il en sera de même pour la 14. Non pour la 14, c'est seulement monsieur BONNAFOUX. Et donc, sur le site de la Gare entre la gendarmerie non incluse et .. Vous n'avez pas besoin de sortir monsieur BONNAFOUX. D'accord, bon. Entre la gendarmerie non incluse et l'allée de la Gare, il y aura là un projet de réaménagement, probablement des commerces en pied

d'immeubles, des commerces s'ils existent, où nous ferons en sorte de travailler auparavant avec des projets d'implantation pour ne pas se retrouver avec ce triste spectacle de commerces non occupés avec écrit « à vendre » et puis la poussière qui s'installe sur les vitres, etc. Donc évidemment, nous déciderons d'un projet où nous aurons anticipé sur ce qu'il y aura dedans et je peux vous dire que c'est peut-être en lien avec le dynamisme de la commune que les projets commencent à se bousculer au portillon et certains sont intéressants. Donc, voilà ce que nous ferons à cet endroit-là avec une mise en communication du jardin de la Gare qui n'est aujourd'hui pas à la hauteur de ce que nous voudrions en centre-ville et une communication qui sera faite, là aussi vous voyez qu'aux alentours du projet tel qu'il a vocation à exister à l'avenir, aujourd'hui cela n'est pas extrêmement qualifié. Je parle notamment de la zone en face du tabac, etc. où globalement voilà. Donc, il y a lieu de vraiment réaménager cela de mettre le jardin en communication avec de la respiration. Bref, tout ça c'est un beau projet d'aménagement et nous en parlons aujourd'hui tout simplement parce que la commune est propriétaire d'une toute petite parcelle à cet endroit-là et il s'agit évidemment de la mettre au pot. Dans le projet, je vous annonce une magnifique nouvelle à ce propos, c'est que La Trinité une nouvelle fois à bénéficier d'une subvention d'un million d'euros pour ce projet. On va finir par se dire que l'unité c'est le million. J'évoquais tout à l'heure le million d'euros de financement et puis les autres qui arrivent des collectivités pour la salle culturelle là, un million d'euros dans le cadre du Fonds vert. Sur les 10 millions d'euros de ce Fonds Vert, l'enveloppe globale pour l'ensemble du département des Alpes-Maritimes plus le Var, pour deux départements, l'enveloppe d'État c'était 10 millions pour la Trinité un million, voilà. Qui est contre ? Y a-t-il des observations d'abord ? Monsieur FORT.

Monsieur FORT :

Oui merci monsieur le Maire. Sauf erreur de notre part cela concerne donc, la parcelle section AE n°377 où se situent des places de parking. Est-ce que je me trompe ?

Monsieur le Maire :

Si votre question est : « est-ce que cela va enlever des places de parking ? » La réponse est non. C'était ça votre question ?

Monsieur FORT :

D'une part.

Monsieur le Maire :

D'accord. Donc, première réponse.

Monsieur FORT :

D'autre part, plus globalement monsieur le Maire, nombre de Trinitaires nous ont fait part de leur inquiétude au regard des problèmes de circulation engendrés par les travaux sur les boulevards pour installer les pistes cyclables. Bon ça, je suppose que vous le savez. Nous rappelons que 181 places de parking ont été sacrifiées. Nous l'avons inscrit lors de la concertation.

Monsieur le Maire :

C'est faux. Alors là, excusez-moi de vous interrompre mais vous dites une contre-vérité totale, j'y reviendrai, mais attention vous êtes en Conseil municipal, vous êtes enregistré. N'affirmez pas des contre-vérités. Vous venez de dire un chiffre qui est totalement faux. Je vous laisse poursuivre et j'y reviendrai.

Monsieur FORT :

C'est un chiffre que nous avons noté lors de la concertation et pour lequel nous n'avons pas eu de réponse.

Monsieur le Maire :

Non, non, c'est faux.

Monsieur FORT :

Durant les travaux les zones bleues sont-elles désactivées ou restent-elles en fonction, telles qu'elles le sont actuellement ? Une réflexion pour des aménagements c'est bien pour servir, mais pas pour desservir. Alors lorsqu'on veut innover cela et que cela ne résout aucun problème, ce n'est pas une innovation, c'est de la communication tout simplement. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors je vous réponds sur ces points parce que ce sont des points sensibles où effectivement il est extrêmement important d'être précis et sincère. Je le dis parce que encore une fois il me semble que comme Conseil municipal et je connais votre honnêteté monsieur FORT, je crois que vous ne devez pas vous laisser aller à dire des fausses informations qui peuvent inquiéter éventuellement les Trinitaires. Donc, pour ce qui concerne, d'abord, vous disiez tout à l'heure on fait des travaux pour une piste cyclable. Je le redis, je l'ai dit tout à l'heure, nous ne faisons pas des travaux pour faire une piste cyclable. Nous faisons une piste cyclable, mais qui accompagne un projet de requalification, d'embellissement, de sécurisation des axes principaux de la ville. Je pense que comme moi, vous recevez de temps en temps des amis qui ne sont pas de La Trinité qui, s'ils sortent de l'autoroute à Nice-Est, empruntent ce que nous Trinitaires appelons la plaine de Gerland - boulevard Riba Roussa et le boulevard général de Gaulle. Je crois que vous serez d'accord avec moi comme l'immense majorité des Trinitaires pour considérer que ça ne nous va pas qu'on rentre dans notre ville par quelque chose qui ressemble à ça. Et donc, nous allons grâce à la métropole qui a répondu à notre commande parce que c'était un engagement que nous avons pris noir sur blanc devant les Trinitaires, nous avons demandé de mettre en œuvre un projet d'embellissement et de sécurisation des axes principaux de la ville et nous avons travaillé depuis deux ans, autorisez-moi à remercier les services qui ont travaillé avec moi sur cela et notamment dans nos services municipaux parce que je ne sais pas si je dois le faire, mais je vais quand même le faire ; c'est monsieur NAKARA dans nos services qui est le responsable des services techniques, qui a travaillé au plus près avec moi et évidemment l'équipe de la majorité municipale sur ces sujets, pas un millimètre des travaux que nous sommes en train de réaliser n'a pas été pensé, réfléchi, concerté, piloté par les citoyens trinitaires et leur représentants que nous sommes. Et aujourd'hui, les entreprises qui travaillent et la métropole qui réalise nos projets et je salue le Président de la métropole qui est venu avec moi lancer ces travaux cette semaine, pas un millimètre de ces travaux n'a pas été piloté par nous. Nous avons regardé au millimètre, nous avons fait comme vous le savez, vous étiez d'ailleurs Monsieur FORT à certaines de ces réunions, nous avons fait des réunions de quartier, nous avons évoqué cela, nous avons entendu les remarques, nous avons soumis au Conseil Consultatif de la Vie Communale, nous avons essayé de collecter toutes les remarques, toutes les précisions, toutes les alertes et encore hier à Sainte-Anne, j'y suis allé personnellement pour que ce projet corresponde précisément à tout ce qui nous est remonté comme volonté et comme problématique. Alors évidemment des travaux cela n'est jamais agréable au moment où on les fait. C'est comme si vous refaites votre salle de bain chez vous, pendant le moment où vous refaites votre salle de bain c'est désagréable. Au moment où elle est finie, vous êtes content. Et c'est un peu ça. Et encore je dois dire que, et pourtant je suis exigeant comme vous pour nous tous, je dois dire que la façon dont l'entreprise travaille actuellement est assez satisfaisante. Si vous avez regardé les marquages, la préoccupation sur les passages piétons, la signalétique, la façon très précise avec laquelle les choses sont sécurisées pour éviter le bazar et sous le contrôle de notre police municipale là aussi, je trouve vraiment que c'est plutôt pas mal pour un déroulé de travaux et nous constatons que ça se passe plutôt bien. A votre question : « Est-ce que l'on neutralise les zones bleues pendant les travaux ? » Mais bien sûr que non parce qu'au contraire, la zone bleue et il n'y a presque pas une semaine sans qu'un Trinitaire m'écrive en disant : « quand est-ce que nous on passe en zone bleue dans notre rue ? » Pourquoi ? Parce que la zone bleue, elle a libéré les places pour les Trinitaires. On a récupéré, on avait misé sur à peu près un tiers des places, on a récupéré plus d'un tiers des places pour les Trinitaires parce que tous les véhicules ventouses, fini, tous les véhicules de ceux qui utilisaient la Trinité comme un parking gratuit et bien gardé, mais qui n'étaient ni des Trinitaires, ni des clients des commerces de La Trinité, ni des salariés des entreprises à La Trinité, ils se garent ailleurs. Ils ont trouvé d'autres solutions et nous, on a libéré un tiers des places. Si vous vous promenez sur le parking des Gerles, vous verrez

toutes les places. Alors, je vois bien comment parfois ça peut effectivement modifier des habitudes, susciter des inquiétudes, la plupart du temps quand on discute avec des Trinitaires en leur disant : mais vous avez le droit de vous garer une heure et demie gratuit avec un disque sur les zones bleues ; Vous avez le droit de vous garer une demi-heure sur les arrêts minutes et notamment tout le long du boulevard Général de Gaulle et donc, de favoriser l'activité économique dans le centre-ville on voit bien les commerces qui s'ouvrent les terrasses qui fonctionnent bien, les restaurants bon. Et puis, vous avez le droit d'acquiescer quel que soit l'endroit où vous habitez vous avez le droit d'acquiescer un badge pour 45 euros par an qui vous donne le droit de stationner 24 heures sur toutes les zones bleues. A chaque fois qu'on explique, la plupart du temps ça lève les inquiétudes et les réticences parce que tout ça nous le faisons pour que ça marche mieux, nous on s'en fiche de mettre de la peinture bleue ou de la peinture jaune, on le fait pour que ça marche mieux. On le fait pour que les places, elles soient rendues aux Trinitaires et on constate que c'est efficace. Donc, très concrètement et évidemment pendant les travaux là actuellement ils sont sur la partie la plus tendue du boulevard général de Gaulle devant notamment une pharmacie, un cabinet médical et de professionnels de santé que nous avons d'ailleurs interrogés en amont. J'ai travaillé avec mes confrères sur le projet justement pour qu'ils disent leurs contraintes notamment, comme avec tous les commerçants. Là pendant ce temps, il y a quelques places évidemment qui sont supprimées et donc, pour éviter un report avant que nous remettions les places parce que je le dis, nous maintenons le même nombre de places avec ce projet. Il y aura même plus de places disponibles avec ce système des zones bleues qui libère les places sur l'ensemble et devant la pharmacie, la maison médicale que j'évoquais, 66 boulevard Général de Gaulle, nous maintenons les places. Dans la version initiale du projet on nous proposait de les enlever. J'ai dit que ça n'était pas possible et donc, nous allons remettre les places à cet endroit-là. Donc à la fin du projet, nous allons récupérer un nombre de places équivalent voire même supérieur. En attendant, il nous faut gérer pour que cela ne soit pas le bazar et donc, dans l'avenue du château et dans l'avenue Sainte-Anne qui sont les perpendiculaires, eh bien nous allons là aussi nous l'avons évoqué en réunion de quartier, nous passons en zone bleue avec quelques arrêts-minute, d'abord parce que dans l'avenue du château et l'avenue Sainte-Anne aujourd'hui, la réglementation n'existe pas. Vous le savez mieux que moi, il y a des maisons de part et d'autre, des commerces enfin, des entreprises, les voitures qui se garent le long, mais si la police municipale doit verbaliser quelqu'un, imaginons que quelqu'un qui vient d'ailleurs se mettre sur une entrée de portail, on ne peut même pas le verbaliser parce qu'il n'y a pas de réglementation. Aujourd'hui, nous allons marquer des places, marquer des places bleues, marquer des places jaunes et donc, sécuriser ce stationnement et en plus, nous allons rajouter un cheminement piéton c'était évoqué tout à l'heure pour que notamment les collégiens, j'y étais hier, je le disais, voilà vous avez les collégiens vous le savez, qui marchent au milieu de la route avec parfois des voitures qui foncent. Donc, nous allons mettre un cheminement piétonnier, des places sécurisées et donc chacun sait où il circule et donc vraiment, je veux vous rassurer encore une fois Monsieur FORT, je connais votre honnêteté donc, je veux vraiment qu'on puisse avoir un discours qui soit partagé, qu'on ne donne pas de fausses informations et si vous avez des questions, c'est bien légitime quand un projet de cette nature avance au quotidien. J'évoquais tout à l'heure les agents qui y travaillent pour notre compte avec les services métropolitains et avec l'entreprise, il y a des ajustements tous les jours. Si vous vous posez une question en disant : « Est-ce que là, on maintient le stationnement ? » ; « Est-ce que là, ce sera en jaune, en bleu, etc. » Mais n'hésitez pas à nous appeler, vous êtes Conseiller municipal, vous avez droit d'avoir ces informations, de les avoir en temps réel et ensuite de les partager parce que j'entends des gens qui me disent : « Tel élu m'a dit ça ... » et souvent c'est faux. Tel élu d'opposition. Je sais que vous ne faites pas ça d'une façon, avec malice, mais parfois peut-être que c'est un déficit d'information et donc, vraiment n'hésitez pas. Comme je le fais avec les citoyens qui, quand ils appellent on essaye de leur fournir l'information en temps réel, n'hésitez pas à le faire, vous êtes un représentant. Voilà je ne sais pas si je vous ai suffisamment éclairé, mais c'est vraiment un point extrêmement important et évidemment, on fait des points réguliers donc, n'hésitez pas quand vous avez des questions que vous vous posez sur ces sujets-là, à nous interroger. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

Vote du Conseil :

Pour : 26

Contre : 4

Abstention : 2

Monsieur BONNAFOUX intéressé à l'affaire ne prend pas part au vote

~~~~~

### **DÉLIBÉRATION N°15 - Adoption du règlement financier du prélèvement automatique des régies**

**Monsieur le Maire :**

Délibération n°14, non délibération n°15 l'adoption du règlement financier du prélèvement automatique des régies. Monsieur l'Adjoint aux finances vous avez la parole.

**Monsieur GENIEYS :**

Merci monsieur le Maire. Alors dans la série des mesures faites et des modalités d'accès à nos services, cette délibération concerne l'adoption d'un règlement financier pour le prélèvement automatique effectué par l'ensemble des régies municipales. Il ne vous a pas échappé que notre commune reprend de nouvelles compétences à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, la diversité des modes d'encaissement des régies constituent un levier de facilitation du recouvrement des recettes pour les collectivités et pour les usagers. Le prélèvement automatique c'est un moyen de recouvrement adapté aux créances régulières. Il convient d'en adopter son règlement financier pour l'ensemble des régies de la commune et c'est ce qui vous est proposé.

**Monsieur le Maire :**

Y a-t-il des observations ? Bien, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :            Pour : 33                            Contre : 0                            Abstention : 0**

~~~~~

DÉLIBÉRATION N°16 - Décision modificative budgétaire n°1 de la ville pour 2023

Monsieur le Maire :

Délibération n°16 concerne une décision modificative budgétaire de la ville. Monsieur l'Adjoint aux finances présentez-nous les principaux aspects de cette délibération.

Monsieur GENIEYS :

C'est donc, la première décision modification et elle va nous permettre d'intégrer, comme on l'avait indiqué lors du vote du BP au mois d'avril, les crédits nécessaires à la reprise de compétences de la Petite Enfance, de la Jeunesse et du Sport précédemment déléguées au Sivom Val de Banquière. Cette reprise sera effective le 1^{er} septembre 2023. Dans cette décision modificative, au niveau des ressources humaines outre l'intégration du personnel repris, nous devons acter les répercussions de la hausse continue du SMIC lié à l'inflation ainsi que l'augmentation de 1,5 % du point d'indice décidé le 12 juin par le gouvernement. Il s'agit également de prévoir la recette dont on a parlé, relative à la vente d'un terrain à l'EPF Provence Alpes-Côte d'Azur pour 47 000 euros ainsi que de procéder à des ajustements courants. Donc, principalement les charges à caractère général sont haussées de 167 600 euros du fait de la reprise de compétences. Les charges de personnels sont réhaussées de 950 000 euros au motif que je viens d'énoncer. Les charges de gestion courante sont diminuées de 737 600 euros, anciennement affectées aux participations Sivom. Les produits des services et ventes diverses sont abondés de 97 200 euros. Les dotations et participation perçues directement de 230 400 euros et les produits spécifiques de 47 000 euros. Tout cela suite à la reprise compétence. Donc mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter cette première décision modificative budgétaire de l'année 2023.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint pour tout ce travail rigoureux et fructueux. Y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors, nonobstant le respect que je porte aux agents, cette internalisation des services forcément a un impact sur le budget donc, quasiment plus d'un million là pour le dernier trimestre, sur une année complète aux alentours de 2 millions . Donc, on a la possibilité cette année d'absorber.

Monsieur GENIEYS :

Un impact en plus et en moins. Je veux dire, mais voilà..

Madame ESCALIER :

Je suis d'accord, mais..

Monsieur GENIEYS :

En recettes et en dépenses.

Madame ESCALIER :

Oui, mais donc, ça veut dire rechercher encore..

Monsieur le Maire :

Laissez s'exprimer madame ESCALIER.

Madame ESCALIER :

Donc, ça veut dire encore rechercher de nouvelles recettes pour l'an prochain pour combler, potentiellement il y a forcément une augmentation, ne serait-ce qu'avec l'augmentation du point d'indice comme vous le dites ou l'augmentation liée à l'inflation. Donc, voilà donc il faut garder à l'esprit que de ne pas retomber effectivement dans les travers du passé en ayant une masse salariale importante qui viennent mettre en difficulté le fonctionnement de la commune. On l'a connu, c'était ni vous, ni la dernière mandature, c'était avant. Donc, juste garder à l'esprit et je sais que vous le faites, mais voilà on augmente sérieusement le chapitre 012.

Monsieur le Maire :

Madame ESCALIER vraiment je veux insister sur ça. Soyez rassurée pour autant que vous soyez inquiète, vraiment. Le ratio ressource humaine est le même avant et après la reprise. C'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure, il faut vraiment que, ça me gêne un peu d'évoquer cela avec vous puisque voilà vous êtes un agent du Sivom donc, je disais tout à l'heure, mais vous ne semblez pas préoccupée par l'idée de protéger votre droit de réserve et votre devoir de réserve, mais je l'évoque. Sur les ressources humaines, le ratio ressources humaines est le même avant et après reprise de compétences parce que nous récupérons des charges, mais nous récupérons aussi des recettes et comme je l'indiquais tout à l'heure tout ce que coûtaient les agents du Sivom était payé déjà par les Trinitaires et aujourd'hui nous récupérons des agents, mais nous récupérons aussi une voilure qui améliore nos ratios. Je parle sous le contrôle de l'Adjoint aux finances qui connaît ces sujets de façon beaucoup plus précise que moi. Mais c'est ce que nous avons analysé rationnellement et aussi avec les services de l'État et qui nous a permis aussi globalement de continuer cette trajectoire d'amélioration de la santé financière de la Ville. C'est cela qui était important, c'est que nous récupérons une voilure. Nous avons certes plus d'agents, mais nous avons aussi plus de recettes, nous avons un budget qui du coup a augmenté et c'est cela qui consolide la trajectoire saine de la ville. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts cette délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°17 - Répartition de l'actif immobilisé et du passif suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la rediffusion de la Télévision et des nouvelles technologies de la communication des communes de la vallées des Paillons (SITV)

Monsieur le Maire :

Délibération n°17 concerne la répartition de l'actif immobilisé et du passif suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la rediffusion de la Télévision et des nouvelles technologies de la communication des communes de la vallée des paillons. Monsieur l'Adjoint aux finances vous avez la parole. Cette délibération nous renvoie au bon vieux temps de l'ORTF. Vous avez la parole.

Monsieur GENIEYS :

Oui, j'allais dire ça nous renvoie très loin. Il s'agit donc de procéder à la dissolution comptable du Syndicat Intercommunal pour la rediffusion de la Télévision, l'ORTF à l'époque dans les communes du Paillon. Le syndicat a été créé en 1967 qui n'a, depuis des lustres, plus d'objet, mais dans la dissolution n'a pas à ce jour été enregistrée par les 14 communes membres. Nous avons délibéré sur une proposition de répartition en 2016, cependant pour finaliser définitivement ces écritures en 2023 de nouvelles délibérations sont nécessaires. Comptablement cela se traduira par l'intégration des résultats dans le budget principal. Alors, le résultat d'investissement à hauteur faramineuse de 447 euros, le résultat de fonctionnement à hauteur de 2 046 euros et quand même le versement de la somme de 4 954 euros sur notre compte en trésorerie voilà et donc il vous est demandé de délibérer.

Monsieur le Maire :

C'est toujours bon à prendre. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°18 - Convention générale constitutive de groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de la Trinité, du CCAS, de la caisse des écoles et du SIVU la Plana

Monsieur le Maire :

La délibération n°18 concerne la convention pour un groupement de commandes pour l'ensemble des services de la ville de La Trinité, du CCAS, de la caisse des écoles et du SIVU La Plana, c'est-à-dire la Ville et l'ensemble de ses structures paramunicipales, si j'ose dire. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur GENIEYS :

Oui c'est ça. Donc, la mairie de La Trinité, le CCAS, la caisse des écoles et le SIVU La Plana ont décidé de comme un accord, de procéder à la création d'un groupement de commandes pour les besoins de l'ensemble des services. Ce groupement concerne tout type de marchés, travaux, fournitures, services et a vocation à s'appliquer à toute consultation pour laquelle la mutualisation des achats et le choix des partenaires communs présente un intérêt. Il vous est demandé de procéder à cette création, tout à fait logique, qui n'existait pas.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°19 - Régularisation du tableau des emplois permanents

Monsieur le Maire :

La délibération n° 19 concerne la régularisation du tableau des emplois permanents. Alors en l'absence de la nouvelle déléguée au personnel retenue pour des raisons professionnelles, je donne la parole à madame la Première adjointe sur ce sujet. Vous avez la parole.

Madame NICOLETTI-DUPUY :

Merci monsieur le Maire. Donc, un tableau des emplois permanents qui se veut vraiment exhaustif, qui a été profondément remanié. En effet, au fil des délibérations comme cela a été précisé dans la note de synthèse qui accompagne les documents, il a été difficile de retracer un certain nombre de postes donc, il y a eu un travail qui a été minutieux vraiment par tous les services RH, mais également tous les services concernés voilà, pour pouvoir identifier les postes qui éventuellement n'apparaissaient plus sur les tableaux des emplois permanents donc, 14 postes de disponibilité ou excusez-moi, de détachement. Un tableau qui réintègre d'ores-et-déjà le personnel qui sera municipal dès septembre donc, le personnel crèche, sport, jeunesse. Pour information, 45 agents transférés, 33 pour la petite enfance, 11 pour les sports, 1 pour la jeunesse. Cette régularisation tient compte également des différents avancements potentiels et les postes qui devront être fermés le seront évidemment ultérieurement. Je suis à votre disposition pour des questions je pense que vous en avez, mais le tableau est tellement exhaustif que, voilà.

Monsieur le Maire :

Bien, y a-t-il des observations ? Madame ESCALIER vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Comme pour la délibération qui concernait la modification du budget. Une augmentation quand même du nombre de personnels. Au-delà du transfert des 45 agents, vous avez fait le choix de potentiellement recruter d'autres catégories. Vous avez donné des informations, je n'ai pas été totalement convaincue monsieur le Maire, j'en suis désolée, concernant voilà, la gestion du chapitre concernant les charges de personnel. Voilà, je m'abstiendrai sur ce vote.

Monsieur le Maire :

Là aussi, je voudrais qu'au-delà de la conviction et de l'affect que vous pourriez mettre là-dedans, je souhaiterais vraiment que vous compreniez et c'est tout simplement factuel, il n'y a pas d'interprétation. En récupérant du personnel Sivom devenu communal, nous récupérons des charges et nous récupérons des recettes en récupérant ces compétences et je vous le dis le ratio en termes de ressources humaines est stable avant et après la reprise de compétences parce que tous ces agents, je vais vous le dire plus simplement si vous voulez. Tous ces agents, ils étaient déjà payés par la commune pour le travail qu'ils faisaient à La Trinité tout simplement. Ils étaient déjà payés sur la commune, par la commune, par un système de refacturation que vous ne pouvez pas ignorer puisque vous étiez Adjointe dans la précédente municipalité. Vous avez la parole.

Madame ESCALIER :

Alors non, je maintiens que dans le tableau actuellement, il apparaît des postes qui étaient mutualisés sur des temps non complets et qu'aujourd'hui, vous faites le choix, mais cela relève voilà, de votre...

Monsieur le Maire :

Lesquelles, par exemple. Donnez des exemples.

Madame ESCALIER :

La psychologue territoriale, c'était un poste qui était mutualisé à 0,70% pour 10 crèches et que là vous intégrez. Il y aura certainement des missions.

Monsieur le Maire :

Alors je vous réponds point par point si vous voulez.

Madame ESCALIER :

Oui pas de soucis, mais néanmoins...

Monsieur le Maire :

Sur ce point-là, la psychologue compte tenu de la politique petite enfance que nous développons au bénéfice des familles trinitaires, nous sommes face à une obligation de disposer d'un psychologue. Mais c'est une obligation qui nous va bien parce que dans une commune comme la nôtre de disposer d'un psychologue, vous savez que c'est utile dans la période que nous vivons où la problématique de la santé mentale est majeure où malheureusement, je regrette une forme de régression de la présence du service public de santé mentale. Malheureusement, l'actualité, des faits divers terribles que vit notre pays nous montre presque chaque semaine un malade psychiatrique qui n'a pas trouvé sa place dans le système de soin et donc, l'accompagnement de la souffrance psychique, la prise en charge de la maladie mentale et tout simplement l'accompagnement psychologique des agents dans le travail et l'accompagnement psychologique de tous les êtres humains qui en ont besoin, c'est un enjeu majeur de santé publique et même j'ose dire de civilisation. Donc là, vous prenez un exemple. Est-ce qu'il y a d'autres postes qui vous choquent ?

Madame ESCALIER :

Cela ne me choque pas, mais on ne va pas prendre les postes parce que cela fait déjà deux heures et demi qu'on est en Conseil.

Monsieur le Maire :

On est là pour ça.

Madame ESCALIER :

Donc, vous augmentez les effectifs au-delà des, comment dire, des taux d'encadrement réglementaires. C'est votre choix pas de souci et encore une fois il n'y a pas d'affect voilà, je me base uniquement sur le cadre réglementaire. Donc encore une fois, vous faites un choix d'augmenter le nombre de personnel, cela n'est pas une question de sécurité, cela n'est pas une question de qualité de service puisque voilà ça l'est déjà aujourd'hui. Mais j'ai toujours cette inquiétude concernant les 63% me semble-t-il, de charges de personnel, c'était ce qui était noté dans le..

Monsieur GENIEYS :

Ah non, on est à moins de 60%.

Madame ESCALIER :

Pourtant 63%, il me semble que c'était ce qui était noté dans la délibération, mais bon.

Monsieur le Maire :

Madame ESCALIER nous avons amélioré tous nos ratios. Vraiment si vous souhaitez trouver des coins, comme on dit.

Madame ESCALIER :

Non, je ne veux pas trouver des coins.

Monsieur le Maire :

Trouvez-les ailleurs parce que ...

Madame ESCALIER :

Non.

Monsieur le Maire :

... la commune a amélioré tous ses ratios.

Madame ESCALIER :

Bon, on va prendre 2 millions de plus sur le chapitre 012, voilà.

Monsieur le Maire :

On est sorti du réseau d'alerte, vous voyez, on a corrigé tous les points du rapport de la Chambre Régionale des Comptes donc, si vous souhaitez trouver des critiques essayez d'en trouver, mais pas sur cela parce que vraiment vous ne pourrez pas trouver d'écho, voilà, c'est purement factuel je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 2

030303030303

Monsieur le Maire :

Eh bien, l'ordre du jour des délibérations est épuisé. Vous avez à votre disposition la liste des points d'information et les décisions municipales qui doivent être communiquées au Conseil municipal dans le cadre des délégations de pouvoir qui m'ont été attribuées par le Conseil municipal. Je n'ai pas reçu de questions diverses et donc, je remercie non seulement les Trinitaires qui nous ont écoutés et je les remercie chaleureusement parce qu'ils accompagnent notre action publique. Je remercie les Conseillers municipaux quel que soit le banc où ils siègent pour ce travail et autorisez-moi à remercier plus particulièrement mes Adjointes et tous les membres de ma majorité municipale qui travaille avec des valeurs chevillées au corps et des compétences qu'ils souhaitent mettre au service des politiques publiques que nous menons. Merci à tous et bonne soirée.

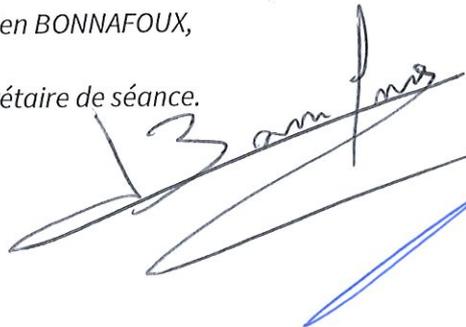
030303030303

La séance est levée à 20h55.

030303030303

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.